

Accueil

Sommaire
Edito

Axe 1
Lutter contre le
dérèglement climatique

Axe 2
Préserver et promouvoir
la nature sous toutes
ses formes

Axe 3
Consommer
responsable

Axe 4
S'épanouir
à tout âge

Axe 5
Orléans,
territoire solidaire

Axe 6
Orléans
prépare l'avenir

2014

Développement durable à Orléans Où en est-on ?

Ceci est un PDF interactif :
cliquer sur les onglets pour naviguer dans les chapitres

Novembre 2014



Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

Sommaire

Axe 1 : Lutter contre le dérèglement climatique page 4

- Action 1 : Poursuivre les actions du Plan Climat Energie Territorial
- Action 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Action 3 : Développer des énergies renouvelables et alternatives
- Action 4 : Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun
- Action 5 : Economiser l'énergie

Axe 2 : Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes page 13

- Action 1 : Mieux connaître pour mieux protéger
- Action 2 : Gérer de manière écologique l'espace public

Axe 3 : Consommer responsable page 18

- Action 1 : Pérenniser la charte des achats publics durables
- Action 2 : Mieux trier les déchets en interne et lors des événements

Axe 4 : S'épanouir à tout âge page 22

- Action 1 : Poursuivre le programme de réussite éducative
- Action 2 : Renforcer le partenariat avec les associations sportives et culturelles
- Action 3 : Améliorer la qualité de vie de tous les habitants
- Action 4 : Conforter une nouvelle politique RH en Mairie

Axe 5 : Orléans, territoire solidaire page 27

- Action 1 : Privilégier la solidarité entre générations
- Action 2 : Préserver la mixité sociale par le logement
- Action 3 : Lutter contre l'exclusion
- Action 4 : Favoriser l'insertion par l'emploi sur le territoire

Axe 6 : Orléans prépare l'avenir page 30

- Action 1 : Maintenir l'autofinancement et l'investissement grâce à une gestion budgétaire rigoureuse
- Action 2 : Impliquer systématiquement les citoyens aux projets de la ville
- Action 3 : Développer les partenariats avec la recherche et l'enseignement supérieur
- Action 4 : Etendre la coopération internationale en matière de Développement Durable
- Action 5 : Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous
- Action 6 : Agir pour une meilleure qualité de l'air
- Action 7 : Un territoire résilient

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des précédents, une trentaine d'indicateurs sont regroupés en six finalités inspirées du référentiel national d'évaluation des projets locaux de développement durable.

Le rapport 2014 a été toutefois réorganisé, en mettant davantage en avant l'Axe 6 « Orléans prépare l'avenir ». Certains indicateurs, initialement présentés dans l'Axe 1 et 2, sont apparus plus pertinents à réintroduire dans l'Axe 6 afin de mettre l'accent sur les engagements de la mairie d'Orléans pour préparer l'avenir, par exemple : agir pour une meilleure qualité de l'air ; préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous ; devenir un territoire résilient.

Contact : Délégation
Développement Durable
et Evaluation,
Nathalie Ravrat 02 38 79 28 97

édito



Serge GROUARD,
Député Maire d'Orléans

A l'heure où la conjoncture économique est particulièrement tendue, le développement durable passe souvent au second rang des préoccupations quotidiennes. Et pourtant, le dérèglement climatique et les difficultés liées à l'emploi sont autant d'exemples qui montrent combien il est urgent de trouver un nouveau modèle de développement. Par ses 3 volets cohérents et complémentaires que sont l'économie, le social, l'environnement, le développement durable est une des clés de cette voie de l'avenir. Je me réjouis, en tant que rapporteur du Grenelle de l'Environnement, des mesures qui ont été adoptées en juin 2010 dans de nombreux domaines de la vie quotidienne notamment en faveur de la protection de l'environnement. Il est fort regrettable que l'Etat, aujourd'hui, n'ait pas cette même détermination.

Ici, à Orléans, le développement durable est une voie sur laquelle l'équipe municipale et moi-même sommes résolument engagés depuis une dizaine d'années. Il s'agit d'un aspect fondamental de notre projet de « vivre-ensemble ». De nombreuses actions ont été conduites dans le cadre de notre Agenda 21. Il est tout à fait naturel que les Orléanais puissent maintenant en mesurer l'impact en toute transparence et sincérité. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place une trentaine d'indicateurs, amendés avec vous lors du Forum Citoyen de 2012, et qui doivent permettre d'évaluer les projets menés.

En quelques années, nous sommes parvenus à réduire l'émission des gaz à effet de serre de 7,4 % sur le territoire d'Orléans, d'y recenser et de protéger 1 617 nouvelles espèces animales et végétales, de réduire de 20 % le tonnage de papier de la Mairie d'Orléans, de diminuer la consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public de 12 % sur 4 ans. Ces quelques exemples illustrent notre volonté de transmettre à nos enfants un monde plus viable, plus vivable, plus équitable, conformément à l'esprit du développement durable.

C'est d'ailleurs à eux qu'incombera la tâche de perpétuer ce que nous avons entrepris. Il est donc indispensable que, dès leur plus jeune âge, ils soient sensibilisés au développement durable comme nous le faisons depuis des années avec des actions comme les visites, par des écoles, des ruchers pédagogiques du Jardin des plantes, les séances de sensibilisation à la biodiversité ou l'organisation de journées intergénérationnelles réunissant enfants et personnes âgées autour des jeux d'hier et d'aujourd'hui.

Cependant, la portée de toutes ces actions sera limitée si celles-ci se cantonnent à l'échelle d'une commune. La notion de développement durable ne peut être efficace que lorsqu'elle s'inscrit dans un territoire contigu et cohérent. C'est pourquoi, je suis convaincu qu'une meilleure synergie entre la ville d'Orléans et les autres communes de l'agglomération est nécessaire dans ce cadre. C'est en tout cas la dynamique que nous devons insuffler durant ce nouveau mandat.



2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

-7,4%
de gaz à effet de serre

Le 26 octobre 2012, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le Plan Climat Energie Territorial.
Objectif : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Action 1 : poursuivre les actions du Plan Climat Energie Territorial

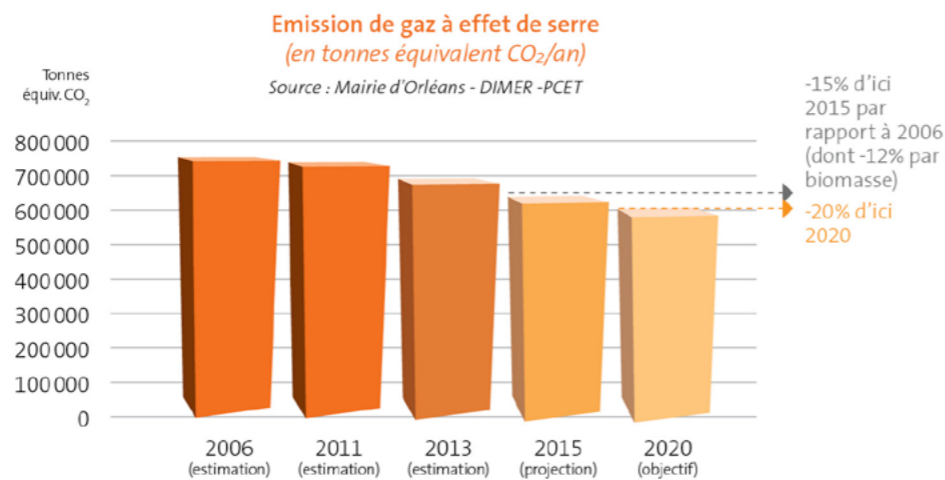
2006-2020 selon le PCET (Plan Climat Territorial d'Orléans)	Évolution des émissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO ₂)	2014 où en est-on ? (estimation*)
Transport de voyageurs	-8 000	-0,7%
Transport de marchandises	-5 000	non renseigné
Résidentiel	-23 000	-0,7%
Tertiaire	-25 000	non renseigné
Energies (réseaux de chaleur)	-90 000	-6%
Total	-151 000	-
En % du territoire	20%	-7,4%

*Estimation réalisée à partir des données connues et disponibles en juin 2014

En 2006, lors de la réalisation du diagnostic initial de son Plan Climat, le territoire émettait chaque année 758 000 tonnes d'équivalents CO₂.

Deux ans après cet acte fondateur d'une démarche globale, on constate une réduction significative de ces émissions. Les actions programmées sur 2014 et 2015 devraient largement amplifier ce mouvement.

La seconde ligne de Tram, l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine municipal, les réhabilitations engagées et qui se poursuivent sur le parc de logements publics, la mise en service de la seconde chaufferie biomasse qui permettra d'atteindre une 2^e réduction de 6% de GES, l'information et la sensibilisation à la consommation d'énergie par les habitants par le développement des réseaux électriques intelligents, le développement de la mobilité douce, etc. Autant d'actions qui permettent aujourd'hui, en **2014**, de se projeter sur **une réduction estimée à 7,4% de GES.**



Paris Climat 2015, Orléans déjà mobilisée

La publication du dernier rapport du GIEC en 2014 (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) confirme que :

- 1) les émissions de gaz à effet de serre contribuent au changement climatique.
- 2) nos émissions de gaz à effet de serre (surtout de CO₂) augmentent de plus en plus vite depuis 10 ans.

L'enjeu pour les territoires est de réorienter les modes de productions afin de réduire ces émissions. Le développement des énergies renouvelables apparaît donc comme indispensable pour endiguer les changements climatiques.

La France accueillera en 2015 la 21^{ème} conférence des Nations Unies sur la lutte contre le changement climatique. Son objectif est d'aboutir à un accord international destiné à entrer en vigueur en 2020 et devant permettre de maintenir le réchauffement mondial en deça de 2°C.

Lutter contre le dérèglement climatique

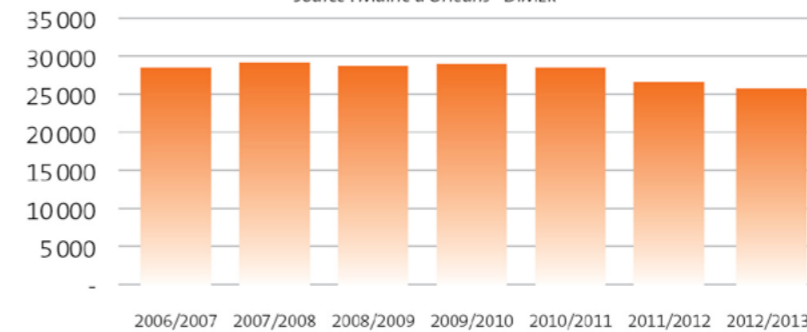
1

Action 2 : améliorer la performance énergétique des bâtiments

Maîtriser la consommation des bâtiments publics

La mise en place d'une stratégie patrimoniale permet aujourd'hui un traitement intégré des différentes problématiques (accessibilité, usure amiante...), notamment la problématique énergétique.

Variation des consommations de chauffage dans les 84 bâtiments audités (MWh corrigés DIU)
Source : Mairie d'Orléans - DIMER



-9,3%

des consommations de chauffage dans les bâtiments audités par la Ville entre les saisons de chauffe 2010/2011 et 2012/2013, variations climatiques corrigées.

Début 2015 un audit patrimonial permettra d'établir une programmation de leur traitement selon une échelle des risques.

En 2013 et 2014, deux équipements phares ont fait l'objet d'un audit énergétique : le Palais des Sports et la Médiathèque. Le Gymnase Gaston Couté, la salle de gym des Murlins et le restaurant scolaire Marcel Proust ont fait l'objet d'études préalables à l'engagement de travaux liés aux problématiques thermiques. Toutes ces études seront prises en compte dans l'audit patrimonial. Entre 2001 et 2013, le montant des travaux réalisés par la ville sur son patrimoine s'est élevé à 93,6 M€ (y compris les constructions neuves).

En 2013, sur un 6,6 M€ de budget global de travaux sur le patrimoine municipal, 957 518 € ont été consacrés à des interventions à vocation énergétique.

En 2014, le même type d'intervention représente 21% du budget global de travaux : poursuite du changement des menuiseries des groupes scolaires (Diderot, A.Lavoisier), poursuite de la réfection de la couverture et de l'isolation du gymnase des Murlins.

Véritable innovation sur le plan environnemental, les consommations en énergie primaire de l'Hôtel Dupanloup, bâtiment du XVII^e siècle, vont passer de 384 kWh/m²/an à 177 kWh/m²/an

Le site de l'Hôtel Dupanloup, dont les travaux ont démarré en 2012, a été inauguré le 18 janvier 2014. Ce projet a permis l'installation en centre-ville, dans un bâtiment de prestige, du Centre International Universitaire pour la Recherche. Le choix du chauffage au bois permettra un passage de la classe climatique F à la classe A. Le montant total de l'opération est de 13,6 M€.



L'Hôtel Dupanloup, ancien évêché, inauguré début 2014, a été aménagé en un centre International Universitaire pour la Recherche.

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Lutter contre le dérèglement climatique

1

Améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements

1-Performance énergétique des logements neufs

Depuis le 1^{er} janvier 2013, toutes les constructions respectent la réglementation thermique 2012 (RT2012). A Orléans, elles sont toutes « BBC » (bâtiment basse consommation) et ont une consommation énergétique de 65 kWh/m²/an.

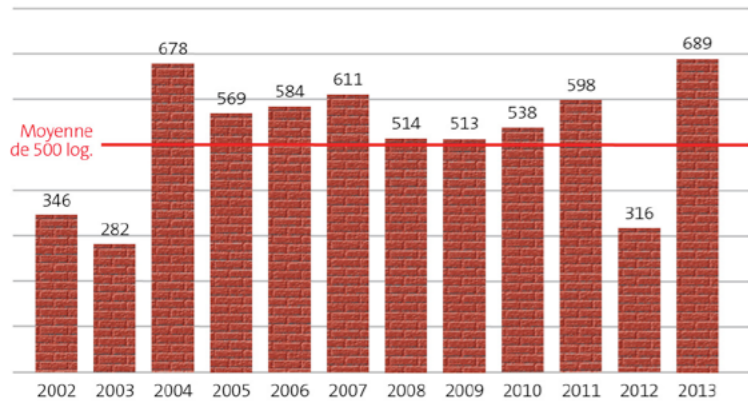
Cette nouvelle réglementation divisera par trois la consommation énergétique des bâtiments.

Depuis 2004, le rythme de construction de 500 logements par an est atteint sur le territoire d'Orléans, excepté en 2012 (année effet de crise). Un rythme confirmé comme un objectif du projet d'aménagement et de développement durable du PLU.

Depuis 2010, tous les permis de construire déposés dans le cadre des ZAC devaient, par anticipation, respecter la réglementation RT2012.

En 2013, trois importants permis de construire, déposés pour les quartiers de La Source, de Madeleine et de Dunois, ont conduit à un **rythme de construction supérieur à 500 logements par an.**

Permis de construire
(nombre de logements par an)
Source : Mairie d'Orléans - Direction de l'Urbanisme



2-Performance énergétique des logements réhabilités

Les rénovations thermiques se poursuivent dans les logements sociaux (28% du parc global de logements d'Orléans).

A l'échelle de l'Agglo, l'OPH gère 9200 logements, dont 60% se situent sur Orléans. Les opérations de réhabilitation achevées dans les quartiers de **La Source** et de **L'Argonne** contribuent à une **réduction des émissions de GES estimée à 4 200 teqCO²/an.**

La Convention d'Utilité Sociale signée par les résidences de l'Orléanais (OPH) prévoit encore la **rénovation énergétique de 60 logements sociaux par an.**

GPV (Grand Projet de Ville)

L'opération de renouvellement urbain du quartier du GPV à La Source est quasiment achevée. Le montant global engagé pour cette opération entre 2004 et 2014 est de 210 M€ TTC.

Réalisations depuis 2004 :

- **Réhabilitation de 1508 logements sociaux** à un niveau de remise à neuf avec : individualisation du chauffage par logement, isolation thermique des façades et menuiseries.
- **Résidentialisation de 1676 logements sociaux** avec création systématique d'espaces verts privés et de places de stationnement.
- Constitution d'espaces verts (publics et de proximité) soit une surface de 54 899 m².

Les économies de chauffage estimées sont de l'ordre de 50 %.

Les performances énergétiques des bâtiments sont passées d'un classement F à B et C.

Pour accompagner ces réhabilitations, l'OPH et la ville mettent en place des outils de sensibilisation des locataires aux économies d'énergies, par la diffusion de consignes visant à assurer la maîtrise de la consommation énergétique suite à l'individualisation du chauffage.

Argonne

La réhabilitation thermique « BBC » des **81 logements de la tour Marie Stuart**, engagée en mars 2013, a été livrée en juin 2014.

2 368 918 € TTC ont été consacrés à des travaux de ravalement et isolation de la façade, à l'individualisation du chauffage, au remplacement des ballons électriques par un réchauffement de l'eau via le chauffage urbain et à la mécanisation du système de ventilation.

Eco-quartier des Groues

La société Air Publique a été retenue en 2012 afin d'élaborer la stratégie de concertation participative du projet, jusqu'aux phases opérationnelles. Ceci a conduit à définir la composition du Comité d'Acteurs, mis en place en septembre 2013.

Une première réunion a permis au bureau d'études H4/Atelier d'Ecologie Urbaine/CO-BE Architecture et Paysage de présenter le diagnostic urbain, environnemental... et les grands objectifs d'aménagement du site. Une 2^{ème} réunion, prévue fin 2014, permettra de revenir sur les points essentiels pour accompagner et conseiller le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Groues dans la conduite des études préalables à l'urbanisation du site.

Informer les consommateurs : les réseaux électriques intelligents

Le système « Linky » :

En 2014, des consultations régionales ont été lancées pour la pose de ces compteurs communicants. Ils permettront d'assurer un meilleur suivi de la consommation électrique donc une meilleure maîtrise des dépenses en énergie.

Le déploiement opérationnel sur le département du Loiret est prévu de 2017 à 2021. **Sur le territoire de la commune d'Orléans, le déploiement aura lieu en 2017 et 2018.**

Projet européen : « Quartier du futur »

Une réhabilitation énergétique permet d'économiser en moyenne 20 tonnes de CO₂ par logement. Le coût pour le territoire orléanais d'une rénovation de 1 000 logements privés par an d'ici 2020 a été évalué dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial à plus de 130 millions d'euros. Comment limiter les coûts tout en atteignant les objectifs de réduction des rejets de CO₂ ? Comment profiter de l'expertise acquise à Orléans pour construire un modèle d'optimisation énergétique ? C'est tout l'objet du projet « Quartier du futur » qui associe trois villes européennes : la Ville d'Orléans aux côtés de Sabadell en Espagne et de Corby en Angleterre.

L'objectif est la mise en place d'une plate-forme ouverte d'aide à l'optimisation énergétique. Elle devra améliorer l'intégration des énergies renouvelables, notamment pour le chauffage et le refroidissement d'un quartier (celui de La Source en ce qui concerne Orléans).

Le but est d'atteindre une réduction de 40% de la consommation d'énergie par une optimisation des usages.

Orléans a également en charge la réalisation d'une méthodologie permettant d'appréhender l'ensemble des paramètres sociaux, économiques et environnementaux qui serviront à l'analyse et appuieront l'interprétation des comportements en termes de consommation d'énergie.

Sur ces infrastructures, **il s'agira de prouver que les technologies d'information et de communication permettent des économies d'énergie substantielles et contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre**, tout en assurant le confort des occupants et usagers des bâtiments.



La tour Marie Stuart



Le Consortium présent le 20 mars 2014 à Orléans.

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Lutter contre le dérèglement climatique

1

Action 3 : développer des énergies renouvelables et alternatives

Production d'électricité du territoire injectée sur le réseau public :

Installations de production raccordées au réseau public (Données fin 2013)	Nombre	Puissance délivrée (kW)
TOTAL	79	31 920
Dont producteurs d'énergie d'origine photovoltaïque	74	298
Dont producteurs d'énergie d'origine éolienne	0	0
Dont producteurs d'énergie d'origine hydraulique	Installation prévue fin septembre 2014	0
Dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	5	30 622

Source ERDF

	Tonnage	Energie produite (kW)
Valorisation des déchets incinérés	978	438 534

Source AggLO



Jardin des plantes

La 2^{ème} chaufferie biomasse sur le territoire

La deuxième usine de production de chaleur, dont le chantier avait démarré en 2013, entrera en service en fin d'année 2014. Cet équipement est construit et géré par la Société Orléanaise de Distribution de Chaleur.

Cette nouvelle chaufferie alimentera le centre ville, le nord et le nord-est de la ville d'Orléans.

Pourquoi le choix d'une 2^{ème} chaufferie biomasse ?

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de **47 000 tonnes de CO₂** par an, soit l'équivalent de plus de 20 000 voitures.
- **Réduction de la facture énergétique des abonnés** : le projet permettra une baisse tarifaire moyenne de la facture des abonnés, à prix d'énergie constants, d'environ 28,5 %, dont une partie a été appliquée par anticipation dès le 1^{er} janvier 2012.

La Chaufferie SOCOS de La Source

Cette chaufferie de cogénération produit simultanément chaleur et électricité. Elle se substitue partiellement, à hauteur de 75%, à la chaufferie historique, fonctionnant au gaz et au fioul.

Chiffres clés :

- réduction de 43 000 tonnes de CO₂ (l'équivalent de 19 000 voitures).
- 13 000 équivalents logements chauffés (7 500 logements, l'hôpital de la Source, des bâtiments tertiaires (CNRS, BRGM, la Poste...), des bâtiments publics).



- **Création d'emplois** : cet investissement d'environ 54M€ a permis d'embaucher près de 130 personnes par jour sur le chantier et nécessitera le recrutement d'environ 12 personnes pour son fonctionnement. Il permettra également de participer au développement de la filière biomasse locale, en créant 55 emplois dans la filière bois.
- **Provenance du combustible biomasse pour la chaufferie Nord** : 100% dans un rayon de 150 km autour de la chaufferie.

Expérimentation d'une hydrolienne en Loire

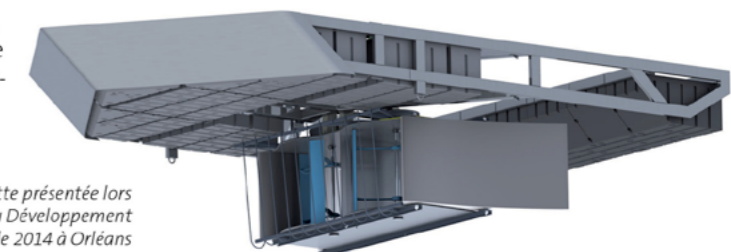
Dès l'automne 2014, Orléans devient le site pilote pour l'expérimentation de l'hydrolienne fluviale, dont le prototype a été présenté lors du Festival de Loire en 2013 et la maquette lors des Journées du Développement Durable en 2014.

Cette hydrolienne permet de capter l'énergie cinétique des cours d'eau pour fournir une production électrique économique et régulière. Cette nouvelle génération d'hydrolienne est développée par Hydroquest, co-détenteur des brevets avec EDF.

Orléans a été choisie car elle dispose d'un site particulièrement adapté, les conditions en Loire sont favorables à cette phase de test, tout comme les conditions difficiles de ce milieu naturel préservé (site Natura 2000).

Au-delà de la validation technologique de l'hydrolienne la phase d'expérimentation fera l'objet d'une analyse des impacts socio-environnementaux de la machine.

L'hydrolienne installée à Orléans, pour une durée de deux ans, aura une puissance estimée comprise entre 30 et 50 kW. Elle pourra produire annuellement l'équivalent de l'énergie nécessaire à une soixantaine de foyers.



Maquette présentée lors des Journées du Développement Durable 2014 à Orléans

Chiffres clés pour les 2 chaufferies :

90 M€
investis dans la construction

25 000
équivalents logements chauffés

200 000
tonnes de bois nécessaires chaque année

-90 000
tonnes d'émissions de CO₂ soit l'équivalent de 40 000 véhicules

25 à 30
employés recrutés pour faire fonctionner les sites en permanence (250 personnes en pointe sur les chantiers de constructions)

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Action 4 : développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun

Faciliter les déplacements doux sur le territoire : assurer la continuité

Les déplacements sont la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre du territoire (45%) et le premier responsable de rejets de polluants. C'est pourquoi à Orléans, la Mairie et l'Agglomération développent les transports en commun, le covoiturage, l'usage de véhicules propres, la pratique du vélo et de la marche à pied.

Le développement de l'usage du vélo est une priorité dans le Plan de Déplacements Urbains et une compétence partagée entre la Ville et l'Agglomération.

✓ ZONES PIÉTONNES

L'aménagement de la 2^{ème} ligne de tramway a permis d'aménager de nouvelles zones piétonnes : la Place du Martroi, les rues adjacentes à la rue des Carmes, les 4 rues du périmètre de la ZAC des Halles. **En centre-ville les piétons disposent de 6,9 km de zones piétonnes.**

✓ AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

La sécurité et la cohérence des aménagements cyclables doivent se poursuivre et la continuité cyclable doit être assurée.

Chaque année, nouveaux itinéraires, stationnements sécurisés pour les cyclistes, et espaces partagés entre automobiles, piétons et cyclistes sont aménagés.

Depuis 2006, 106 axes sont réglementés (88 « zones 30 » et 18 « zones de rencontre ») ; **le linéaire cyclable aménagé sur le territoire a augmenté de plus de 20 km en 7 ans.** Plus de 50% des carrefours à feu tricolore ont été équipés avec des panneaux « cédez le passage aux cyclistes au feu », afin de faciliter les déplacements à vélo.

Depuis 2009, le nombre de vélos a augmenté sur Orléans. **Le 1^{er} semestre 2014, très positif, annonce une fréquentation à la hausse en fin d'année.**

✓ VÉLO +

Entre 2012 et 2013 l'utilisation des vélos en libre service de courte durée « vélo+ » continue d'augmenter, soit **+7% de fréquentation pour 187 000 voyages effectués.** Le quartier de l'Argonne a accueilli la 34^{ème} station, mais la 1^{ère} pour le secteur. Elle est implantée à proximité de la station de tram « Droits de l'Homme ».

✓ VÉLO LOCATION LONGUE DURÉE ET VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Lancé en juillet 2012, le service répond à un usage quotidien sur des distances courtes. Le coût de l'abonnement est variable selon la durée de location (12 à 48 € pour un vélo de ville et de 42 € à 114 € pour un VAE).

✓ TRAM

Deux ans après la mise en service de la 2^{ème} ligne du tramway **les fréquentations sont en hausse de 18% par rapport au prévisionnel des 22 000 voyageurs journaliers.** Le report de la voiture vers les transports en commun représente environ 10 000 véhicules par jour en moins dans la Ville d'Orléans.

Victimes de leur succès certains parkings relais sont saturés et leur fréquentation stagne en 2013.

Parallèlement, la fréquentation du réseau TAO est en augmentation de 15% par rapport à 2012 (cumul entre janvier et août).



Station Vélo+ à l'Argonne



Chiffres clés

Vélo+ : 368 vélos mis à disposition répartis sur 34 stations

1 560 abonnés annuels et 6 700 occasionnels (40 000 depuis juin 2007)

Stationnement des vélos sur l'Agglo : 4 718 places de stationnement vélo répartis sur 567 sites, dont 2463 places sur Orléans.

Lutter contre le dérèglement climatique

1

75

c'est le nombre de minutes qu'un français consacre en moyenne par jour pour se déplacer (selon l'enquête sur les emplois du temps réalisée par l'INSEE 2009-2010)

✓ L'AUTOPARTAGE, AUTO'TAO

Dix voitures en libre-service sont disponibles sur **4 stations en centre-ville et Saint-Marceau.** Elles peuvent être louées pour une durée d'1h ou plus.

En 2013, la fréquentation est de 20 à 30 utilisateurs par mois pour 4 700 km parcourus et 90 réservations maximum par mois par les usagers du système Auto TAO.

L'intermodalité est favorisée : au printemps 2014, le « centre-bus » a été réaménagé avec la liaison tram-train. Des plate-formes internet, accessibles depuis le site de l'Agglo, permettent d'identifier les modes de déplacement les plus adéquats et la durée des trajets. Le site www.covoiturage-loiret.com est, lui, venu prendre le relais du site de covoiturage initié par la mairie d'Orléans et ses partenaires.

Année	Aménagements cyclables	Zones 30 et zones de rencontre	Total
2006	38,6 km	15,5 km	54 km
2007	42,1 km	17,6 km	59,7 km
2008	45,8 km	21,7 km	67,5 km
2009	48,6 km	24,2 km	72,8 km
2010	49,8 km	24,9 km	74,7 km
2011	54 km	26,8 km	80,6 km
2012	55,3 km	27,9 km	83 km
2013	59,7 km	29,6 km	89,3 km

Source : Ville et Agglo



Dès 2005 la Ville a mis en place un Plan de Déplacements Employés (PDE) afin d'aider les agents à mieux se déplacer en polluant moins.

En 2013, près de **27% des agents de la ville utilisaient un mode de transport alternatif** à la voiture et bénéficiaient ainsi d'une participation de 50% de la mairie à leurs frais de déplacements domicile-travail.

De plus, afin de faciliter les déplacements de courtes distances en journée, des cartes de tramway sont disponibles dans chaque service en ayant fait la demande, et des cartes de Vélo+ sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Eco-mobilité scolaire à Orléans

Depuis 2013, les déplacements des scolaires vers les équipements sportifs s'effectuent à pied, en TRAM ou en car, selon **une logique d'utilisation systématique des équipements sportifs de proximité, spécialisés ou mixtes.**

Cela n'exclut toutefois pas la pratique d'autres activités nécessitant des transports, qui représentent 3 400 déplacements bus/an. Les distances parcourues à pied par les élèves ont été validées en concertation avec la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) et s'inscrivent **dans les recommandations du Programme National Nutrition Santé :**

- 1,3 km par trajet pour les classes de CE2, CM1 et CM2 (soit 2,6 km aller-retour),
 - 1 km par trajet pour les classes de CP et CE1 (soit 2 km aller-retour).
- A la rentrée 2014-2015, l'organisation de séjours sportifs à l'île Charlemagne et l'augmentation de l'utilisation des équipements de proximité devront permettre une diminution de 400 rotations/an.



Livraisons propres en centre-ville

Depuis 2010, les véhicules de livraisons sans émission de CO2 bénéficient d'une amplitude horaire élargie (6h - 11h30 et 14h30 - 19h) par rapport aux véhicules thermiques (6h - 10h30)

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes

2

Action 5 : économiser l'énergie

L'éclairage public continue de réaliser des économies

Dès 2010, un plan d'investissement était validé afin d'optimiser le système d'éclairage et d'anticiper le retrait des lampes à vapeur de mercure haute pression, prévu pour avril 2015.

La réalisation des objectifs du plan d'investissement 2011-2013, s'achèvera en 2014

Source : Mairie d'Orléans - Direction de l'espace public

	Economies réalisées (kWh/an)	Economies réalisées (€/an)	Nombre de lampes remplacées par des lampes à iode métallique
2011	650 000	58 000 €	2 087
2012	461 000	40 000 €	850
2013	138 000	13 000 €	290
TOTAL	1 249 000	111 000 €	3 227

13 933 points lumineux sont gérés par la Ville. En 2014, la consommation annuelle est de près de 8,3 GWh contre 8,5 GWh en 2013, soit - 2%.

L'investissement initial de 600 000 € en 4 ans est rapidement rentabilisé grâce à une diminution globale de l'ordre de 12 % des consommations de l'éclairage public sur quatre ans.

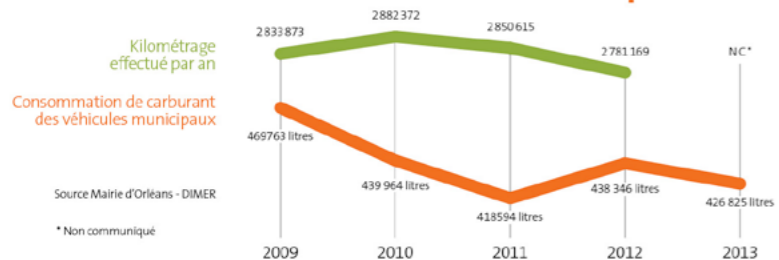
Le prochain plan d'investissement permettra de poursuivre le remplacement des lampes énergivores – soit 2% de l'éclairage concerné (330 lampes) – avec un gain total d'environ 85 000 kWh/an.

Chaque année une partie des décorations de Noël est ainsi renouvelée : les LED sont désormais privilégiées économisant annuellement 5% de la consommation globale relative aux décorations de fin d'année sur la Ville et l'Agglomération.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, date d'entrée en vigueur du décret du 25.01.13, l'extinction de l'illumination de tous les bâtiments s'effectue au plus tard à 1h du matin. La plupart des installations étaient déjà programmées avec cette coupure ; pour les autres des modules autonomes de coupures ont été installés.

En octobre 2013 et septembre 2014, la Mairie d'Orléans a réitéré l'opération « Le Jour de la Nuit » avec Loiret Nature Environnement. Pendant tout un week-end, les participants ont pu apprécier la biodiversité urbaine nocturne lors de l'interruption de la mise en lumière du pont George V (en 2013 et 2014) et lors d'une promenade nocturne dans le quartier Saint-Marceau.

La réduction des consommations liées aux déplacements professionnels



Le parc automobile de la Ville est en diminution (14 véhicules en moins en 2013). Son renouvellement par des véhicules propres a permis de diminuer de 10% la consommation de carburant entre 2009 et 2013.

Ce parc compte, aujourd'hui, 136 véhicules propres (dont 64 vélos), ce qui représente 32,3% de la totalité des véhicules de la ville.

Action 1 : mieux connaître pour mieux protéger

Plan biodiversité

Depuis le début du plan biodiversité en 2009, 16 sites remarquables sur le territoire de la Ville d'Orléans plus le parc de la Charbonnière dont une partie est propriété de la Ville d'Orléans, soit 600 ha, font l'objet de suivis de la faune et la flore. Ce travail permet d'enrichir continuellement les bases de données et cartographies des sites et habitats, permettant ainsi d'en objectiver la gestion.

Trame verte et bleue

Les inventaires systématiques de la biodiversité ont impliqué la population, les acteurs locaux et les services de la ville. Les données acquises, après intégration de la trame verte et bleue dans le PLU, sont capitalisées et mutualisées avec l'Agglo et l'Agence d'urbanisme dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue à l'échelle intercommunale.

Inventaires de la biodiversité et suivi temporel des oiseaux communs et des mammifères

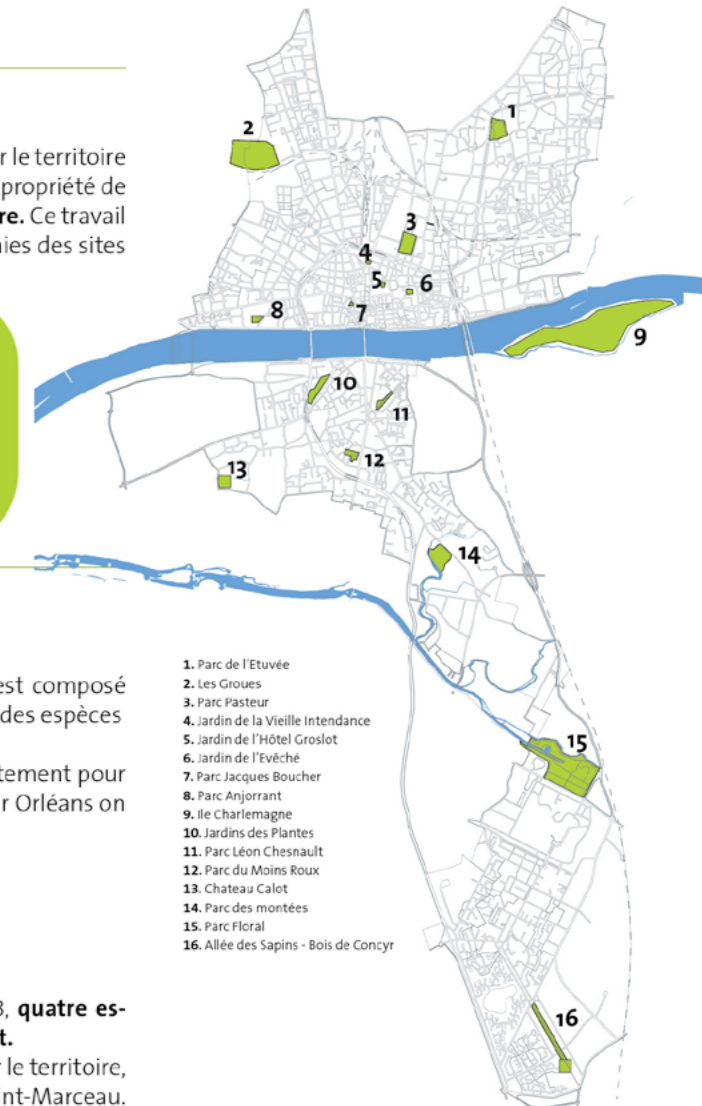
Au sein de la trame verte et bleue régionale, le territoire d'Orléans est composé d'une mosaïque de milieux favorables à l'accueil et aux déplacements des espèces

Orléans est considérée comme l'une des villes les plus riches du département pour l'accueil de la biodiversité. Parmi les espèces connues dans le Loiret, sur Orléans on recense :

- 60% des reptiles,
- 76% des amphibiens,
- 88% des oiseaux.

Orléans offre chaque année de nouvelles découvertes, avec, en 2013, quatre espèces d'insectes observées pour la première fois dans le département.

Elles viennent s'ajouter aux 1150 espèces d'insectes déjà recensées sur le territoire, dont 112 sont remarquables, tel le Lucane cerf-volant observé sur Saint-Marceau. Au total 31 espèces d'insectes nouvelles pour le Loiret dont 6 nouvelles pour la région ont été recensées.



1. Parc de l'Etuvée
2. Les Groues
3. Parc Pasteur
4. Jardin de la Vieille Intendance
5. Jardin de l'Hôtel Grosloot
6. Jardin de l'Évêché
7. Parc Jacques Boucher
8. Parc Anjorant
9. Ile Charlemagne
10. Jardins des Plantes
11. Parc Léon Chesnault
12. Parc du Moins Roux
13. Chateau Calot
14. Parc des montées
15. Parc Floral
16. Allée des Sapins - Bois de Concy

Un travail collectif

Le Plan Biodiversité d'Orléans mobilise, autour d'objectifs communs, tous les acteurs du territoire qui contribuent à enrichir la connaissance de la biodiversité urbaine :

- les gestionnaires de l'espace public, les institutions (ONCFS, ONEMA...),
- les décideurs,
- les habitants, grâce au suivi participatif qui se poursuit depuis 2011,
- les associations : Loiret Nature Environnement (LNE), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et SCEVE (Structurer la concertation sur l'environnement, le cadre de vie et les évolutions du quartier Bannier-Châteaudun-Dunois),
- ainsi que les professionnels de la connaissance et de la protection de la nature (les bureaux d'études Biotope, le laboratoire d'Eco-entomologie, l'Institut Appliquée et les Pêcheurs de Loire).



1 617

Soit + de 249 espèces animales et végétales différentes recensées entre 2012-2013 sont présentes à Orléans. Parmi les oiseaux présents sur le territoire 93 espèces recensées se reproduisent à Orléans.

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?



La guêpe nommée *Sceliphron caementarium* a été trouvée pour la première fois dans le Loiret et la région Centre aux abords de la mare créée au Jardin des Plantes. Cette guêpe de grande taille (17 à 28 mm) et à la forme surprenante est originaire d'Amérique du Nord.

Elle chasse les araignées pour nourrir ses larves et construit des nids de terre près des habitations. En France, son implantation date de 1970. On la retrouve essentiellement dans les départements méditerranéens et depuis 2009, elle est signalée dans les départements de l'Ain et du Jura, et dans la région Alsace.

Les Oiseaux Communs, indicateur national pour la biodiversité

Le parc de **Charbonnière** est le plus riche, avec **55 espèces recensées**, suivi par le **Parc floral** avec **46 espèces**. Les arbres remarquables du Parc floral abritent dans leurs cavités de nombreuses espèces cavicoles, comme le Gobemouche gris, la Sittelle torchepot, le Rouge-queue à front blanc ou le Grimpereau des jardins. Le Loiret et Le Dhuy accueillent le Martin-pêcheur et la Galinule poule d'eau.

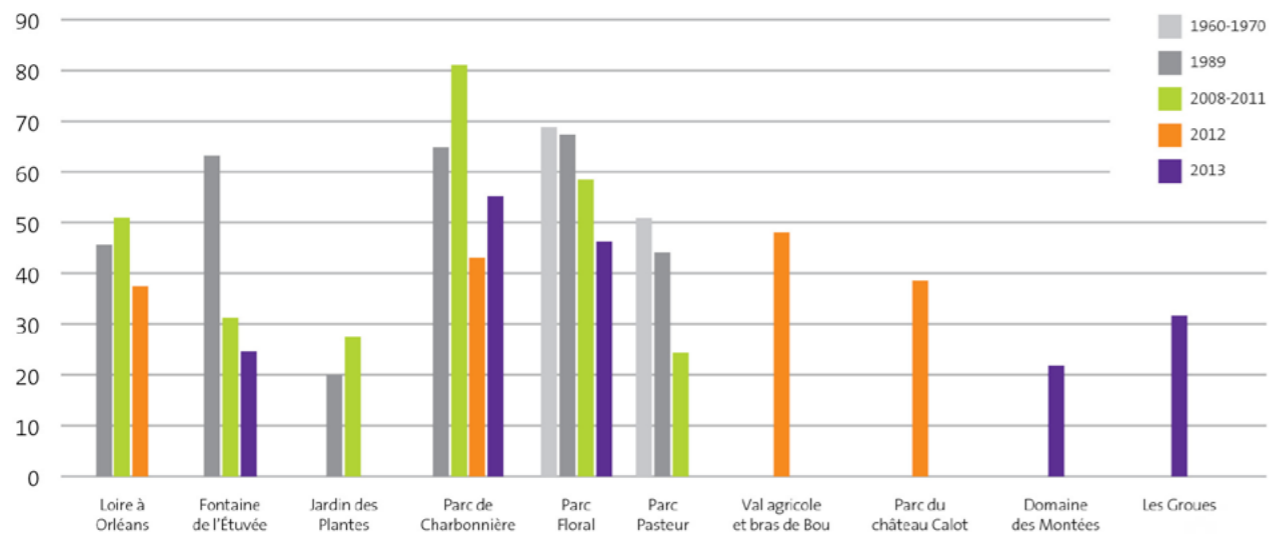
Un couple de Grèbe castagneux a niché en 2013 dans la mare du Parc de l'Étuvée.

Si les chiffres affichés (voir graphique) **montrent une certaine érosion de la biodiversité au Parc de l'Étuvée et au Parc floral**, il faut tenir compte des conditions météorologiques défavorables du printemps 2013 avant de confirmer cette tendance : les oiseaux repérés au chant ont été moins recensés en 2013, et seules les prospections ultérieures permettront de savoir si des espèces ont bel et bien déserté ces espaces verts.



Rouge-gorge Chardonneret élégant Pinson des arbres Etourneau sansonnet Pigeon ramier

Evolution de la richesse spécifique de l'avifaune sur 8 sites remarquables propriété de la Ville d'Orléans (période de reproduction, source LNE, 2013)



Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes

2

Le suivi des mammifères

Les **chauves-souris** étudiées depuis 2008 au moyen d'écoutes nocturnes et de prospections comptent **au total 15 espèces, dont quatre d'intérêt européen**. Elles sont présentes en ville aussi bien en période d'activité qu'en période hivernale, durant laquelle elles trouvent refuge dans les nombreuses caves et les bâtiments aux conditions favorables à leur hibernation. En été, elles gîtent par exemple dans les arbres creux des espaces verts de la ville.

De nouveaux espaces verts ont aussi été prospectés : **le campus universitaire, le parc Anjorant et le Jardin des Plantes, fréquentés par les pipistrelles, la noctule commune et des oreillards**. Les spécialistes des chauves-souris ont arpenté la Cathédrale d'Orléans, qui offre de nombreuses possibilités d'accueil pour les chauves-souris et héberge, au moins, une colonie de Pipistrelle commune pendant la période de mise bas (juin à août).



Le retour de la loutre

Si la loutre d'Europe a bien failli disparaître de France, depuis une dizaine d'années elle reconquiert progressivement le réseau hydrographique de la région Centre. Des indices sont signalés dans le Val de Loire dès 2003. Les premières traces de sa présence au cœur de l'agglomération orléanaise ont été décelées en mars 2013, au niveau de l'île Charlemagne et de la pointe de Courpain, puis en juin 2013, tout près du pont George V ! Preuve surprenante que cet animal discret et sensible peut s'accommoder temporairement du milieu urbain.

Protection d'espèces remarquables

Durant l'été 2013, une colonie mixte de Sterne naine et de Sterne pierregarin s'est à nouveau installée en pleine ville, en amont du pont George V, sur les îles sableuses du Duit Saint Charles. Les sternes sont des espèces d'intérêt communautaire, protégées au niveau national et très sensibles au dérangement car nichant à même le sol.

Pour que les oiseaux bénéficient d'une quiétude absolue jusqu'au mois d'août, terme de leur nidification, l'ensemble de la colonie a été protégé. Le Muséum et Loiret Nature Environnement afin de sensibiliser les citoyens ont mis en place des panneaux.



Un site remarquable et d'intérêt majeur (natura 2000) : l'île charlemagne

La base de loisirs de l'île Charlemagne présente une valeur patrimoniale, environnementale, récréative, éducative et socio-économique importante pour la ville d'Orléans et son agglomération.

La municipalité poursuit les opérations de gestion et de contrôle des espèces indésirables afin de garantir le maintien des activités de baignade et de voile sur le plan d'eau.

Avec le soutien du Conseil régional, au titre de l'appel à projet « Actions pour le Maintien de la Biodiversité et la Restauration des Ecosystèmes » (AMBRE), **un projet de réhabilitation et de valorisation du Rio de l'île Charlemagne et de ses abords est à l'étude**. Au regard de l'intérêt écologique et des usages du site, un diagnostic est réalisé. Le but est de connaître le fonctionnement hydraulique et le patrimoine naturel de ce bras de Loire. Les résultats, attendus pour le dernier trimestre 2014, permettront de définir les actions d'aménagement ou de valorisation écologique et pédagogique.

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes

2

Des projets citoyens et collaboratifs auxquels les orléanais sont invités à participer :

- 1- l'enquête sur les hirondelles en ville, menée par le Muséum,
- 2- l'opération « Embellissons nos murs », où encore la végétalisation de la façade de leur maison (43 végétalisations de murs)
- 3- chaque année au concours « fleurissez votre quartier » sur leurs balcons, dans leur jardin ou sur leurs pieds de maison.

Le challenge consiste à présent à limiter la fragmentation des milieux et à densifier la ville tout en conservant les mailles de la trame verte et bleue. C'est l'un des objectifs du Schéma régionale de Cohérence Ecologique (SRCE), qui devrait être approuvé prochainement.

Sensibilisation à la biodiversité



La Mairie d'Orléans propose aux Orléanais de nombreux rendez-vous pour échanger autour du thème de la nature en ville.

Des sorties naturalistes et des balades urbaines sont organisées avec Loiret Nature Environnement à l'occasion d'événements nationaux, comme le « Jour de la nuit », ou locaux comme le « Musée à la campagne » et les circuits des herbes folles dans le cadre de la Charte Zéro Pesticide. La mairie d'Orléans encourage les actions menées en faveur de l'environnement et du développement durable dans les écoles.

Depuis 2001, plus de 400 projets ont été soutenus pour un montant total de plus de 222 000 €. **Plus de 35 300 enfants ont bénéficié de ces actions au cœur même de leurs établissements scolaires.**

De nombreuses réalisations, supports d'activités pédagogiques, voient ainsi le jour chaque année. Les thèmes des jardins et de la biodiversité sont les plus plébiscités, ainsi que le cycle de l'eau, le recyclage des déchets ou l'énergie.

Les animations autour des ruchers pédagogiques au Jardin des Plantes se poursuivent. **Depuis 2008, plus de 1 000 enfants ont été sensibilisés au rôle primordial des insectes pollinisateurs.** 4 000 pots de miel ont été distribués.

Le stand du Muséum, lors du Festival de Loire, a présenté au public les premiers résultats du **Plan Biodiversité et à distribué l'Etude de la Biodiversité à Orléans**, document largement illustré, réalisé avec le soutien de l'Europe et de la Région Centre.

Diffusé en interne, auprès de nos partenaires, aux écoles et aux associations, ce document est aussi **à la disposition des Orléanais au Muséum et sur le site de la Mairie d'Orléans** (www.orleans.fr).

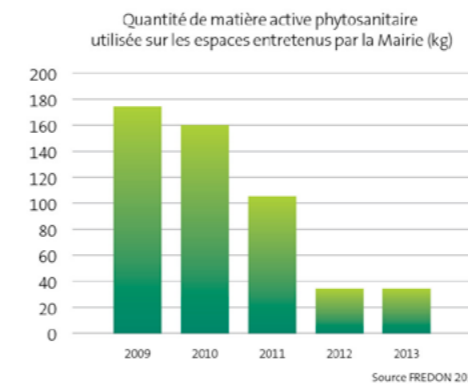
L'année 2013 s'est clôturée par une conférence-débat du paysagiste et artiste Gilles Clément au Muséum. Plus de 200 personnes, parmi lesquels de futurs professionnels du paysage, étudiants à la Mouillère, l'école d'horticulture d'Orléans, ont assisté à cet échange sur le jardin planétaire.

A la découverte de la biodiversité

Des **panneaux d'information** ont été implantés dans les parcs et à la Source pour sensibiliser les habitants aux pratiques d'entretien de l'espace public. Un **parcours pédagogique** a été installé sur la base de loisirs de l'île Charlemagne, dans l'optique de faire découvrir aux usagers de la base toutes les richesses du patrimoine naturel ligérien. Une **carte interactive** et ludique de la biodiversité à Orléans est consultable au Muséum et permet de découvrir les richesses du patrimoine naturel d'Orléans. Cette application tactile est illustrée par des photos insolites d'animaux en ville prises par le photographe Laurent Geslin qui a exposé au Muséum en 2013.

Action 2 : gérer de manière écologique l'espace public

Charte zéro pesticide



cadre de la protection de la ressource en eau.

Les pratiques actuelles au sein des services de la ville sont en adéquation avec le contexte réglementaire récent* imposant l'interdiction du recours aux produits phytosanitaires par les collectivités locale d'ici le 1^{er} mai 2016, (*Amendements adoptés dans le projet de loi biodiversité 2014 généralisation de l'action « Terre saine : communes sans pesticides » (au lieu du 1^{er} janvier 2020 tel que prévu par la loi Labbé).

Protection Biologique Intégrée (PBI)

En plus de la richesse écologique du territoire, l'étude de la biodiversité à Orléans fait ressortir la **présence locale de certaines espèces remarquables, un indicateur du « bon état » d'un site.**

Depuis l'abandon des pesticides, et grâce à la gestion différenciée, les fleurs ont spontanément fleuri sur les bordures de voirie, qui redeviennent des espaces d'accueil pour la petite faune.

Au Parc de la Fontaine de l'Etuvée, un référentiel d'entretien met en avant les techniques alternatives aux produits phytosanitaires, et promeut ainsi la protection de la ressource en eau et la biodiversité locale.

La Mairie poursuit sa démarche de réduction de l'usage des pesticides, par le développement de la Protection Biologique Intégrée (PBI) : les organismes bio-agresseurs sont régulés par des organismes auxiliaires (plantes, insectes, oiseaux...). Cette approche innovante permet de rechercher et développer toute une panoplie de pratiques nouvelles.

Expérimentation de la lutte biologique contre la galéruque.

Pour lutter contre la galéruque qui s'attaque aux alignements d'ormes, des moyens d'actions préventives et curatives issus de la PBI sont mis en œuvre. Une expérimentation inédite et très positive est en cours depuis 2012. Des abris à auxiliaires sont installés sur des arbres de l'espace public. Ils favorisent le maintien des coccinelles et des araignées qui consomment les œufs et larves de galéruque.

Depuis la signature de la **Charte zéro pesticides en 2009, les services de la ville ont réduit de 80% leur usage de produits phytosanitaires.**

Le dispositif, expérimenté sur le quartier St-Marceau en 2009 et 2010, est depuis étendu à l'ensemble de l'espace public du territoire communal (à l'exception des cimetières et des terrains de sport).

La démarche, engagée au sein des espaces verts s'est étendue à la profession agricole dans le



Volet sensibilisation :

En moyenne 1 500 personnes sont sensibilisées chaque année à la présence du végétal en ville (circuit des herbes folles, stands lors de manifestations...)

Des autocollants « ici zéro pesticide » ont été distribués, ainsi que la **brochure zéro pesticide**, de 2009, et le rapport **L'étude de la biodiversité à Orléans, premiers résultats** édité en 2013.



Parc de la Fontaine de l'Etuvée

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Consommer responsable

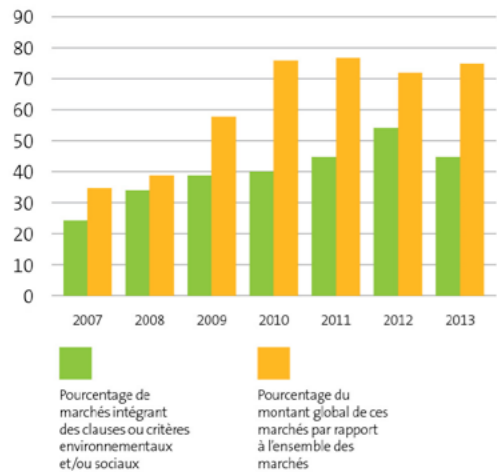
3

Action 1 : pérenniser la charte des achats publics durables

Les achats durables représentent plus de la moitié des achats.

Dès 2005, la ville a adopté une « charte des achats publics durables ». Elle définit ce qu'est un achat responsable.

Les marchés publics «durables» de la Mairie d'Orléans



Depuis 2007, la prise en compte des objectifs du développement durable dans les achats publics d'Orléans connaît une dynamique très positive. **En 2013, 45 % des marchés publics** représentant 76 % du montant global des marchés (plus de 49 M€ sur 65 M€) **intègrent le développement durable.**

L'intégration des clauses sociales et environnementales est généralisée dans les marchés, optimisés et mutualisés entre services ou dans le cadre de groupement de commandes, suivant la typologie des marchés envisagés.

- Cette problématique est désormais bien ancrée dans les marchés de :
- requalification de rues, amélioration de voirie, requalification d'espaces urbains emblématiques (place du Martroi, Place du Cheval Rouge),
 - prestations de second œuvre ou de rénovation des bâtiments,
 - acquisition de fournitures diverses respectant des Ecolabels (papiers, enveloppes, produits d'entretien, véhicules et engins horticoles).

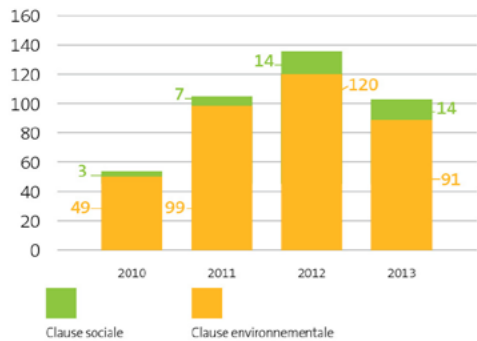
- Les prestations de service intègrent également ces clauses :**
- prestations d'entretien des espaces verts (réduction des nuisances sonores, respect du zéro pesticides),
 - prestations d'entretien ménager des bâtiments communaux et du Palais des Sports (usage de produits d'entretien respectueux de l'environnement).

Orléans vise à une augmentation du nombre de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics. **Le nombre d'heures d'insertion prévues en 2013 a augmenté de 62,5 % par rapport à 2012** (13 000 heures prévues). 39 personnes ont été concernées par le dispositif d'insertion en 2013 :

- 4 550 heures pour des travaux d'amélioration de voirie, pour un montant de 5 M€,
- 4 213 heures pour les marchés d'insertion sociales pour l'entretien des bâtiments municipaux.

Perspective : La Mairie d'Orléans en collaboration étroite avec la Maison de l'Emploi travaillent pour augmenter le volume d'heures d'insertion dans les marchés publics. **Pour l'année 2014, un travail collaboratif a été entamé pour lister les marchés pouvant faire l'objet de clauses sociales** et élargir leur périmètre actuel.

Evolution du nombre de clauses sociales et environnementales dans les marchés de la Mairie d'Orléans



Source : Mairie d'Orléans - Commande publique

91

marchés intègrent des clauses environnementales

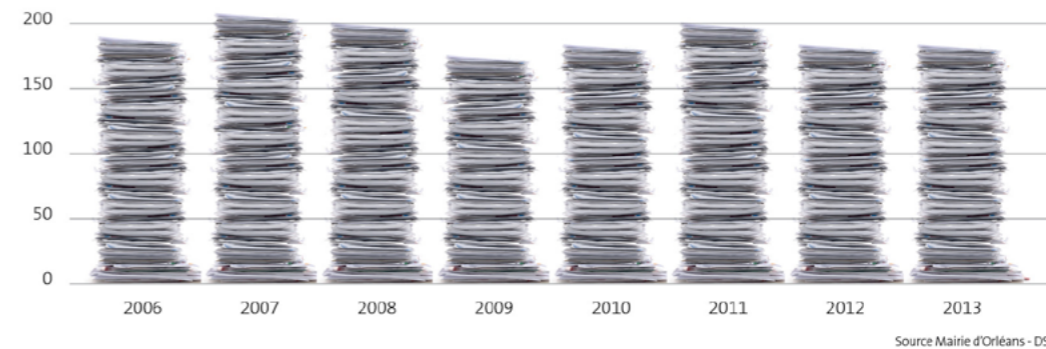
14

marchés intègrent des clauses sociales

Action 2 : mieux trier les déchets en interne et lors des événements

La maîtrise de la consommation du papier

Depuis 2011, la consommation de papier se réduit au sein de la mairie. **Le passage du grammage 80g au 70g en 2013 a réduit de 4 tonnes la quantité de papier utilisé.** Pour un nombre de pages égal, mais un poids de feuille réduit, le tonnage de papier utilisé par la mairie a été réduit de -20% par rapport à 2006 (hors tonnage papier correspondant à l'Orléans Mag). Depuis l'attribution, en 2013, du marché ayant pour objet la fourniture de papiers pour copieurs et imprimantes, les services de la Ville **n'utilisent que du papier 100 % recyclé ou certifié PEFC ou FSC.**



Poids du papier consommé par la Mairie d'Orléans y compris pour l'Orléans Mag (données brutes en tonnes non rapportées au nombre de page imprimées).

Dès 2013, un marché en groupement de commande Ville-Agglo, passé avec la société DACTYL BURO a permis de renouveler tout le parc d'impression de la mairie. Les conditions tarifaires des nouveaux marchés ont réduit les dépenses de 8 k€ (-4,5%) par rapport à 2013.

Il est encore possible d'accentuer cette baisse de consommation en optimisant l'impression des documents dépassant cinquante pages à l'Atelier Numérique.

Dématérialisation : en 2013, le nombre d'envois de courrier par voie dématérialisée a diminué et ne représente que 8,99% des courriers envoyés.

Envois mails par les services de la Ville	Total des mails	Total des courriers envoyés par la Mairie	Pourcentage de l'ensemble des courriers transmis par la ville
2012	32 364	220 388	14,69%
2013	20 370	206 230	8,99%

Les envois sont variables et dépendent étroitement des pratiques de chaque agent. Source : Service courrier Mairie

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?



247

foyers
(8% des Orléanais
de plus de 75 ans)
ont bénéficié de la
mise en place par l'Agglo
du ramassage en porte
à porte des déchets verts.

A l'école on trie, on apprend
Depuis la rentrée scolaire,
toutes les salles de classe et
le périscolaire sont équipés de
sacs spécifiques afin d'assu-
rer la chaîne de tri du papier.
L'équipement des salles ou le
renouvellement des sacs feront
également l'objet d'animations
d'activités périscolaires autour
du thème du tri des déchets
(la direction de l'éducation a
acquis 400 sacs à cet effet pour
la rentrée 2014).

Tri des déchets générés par les activités de la Mairie

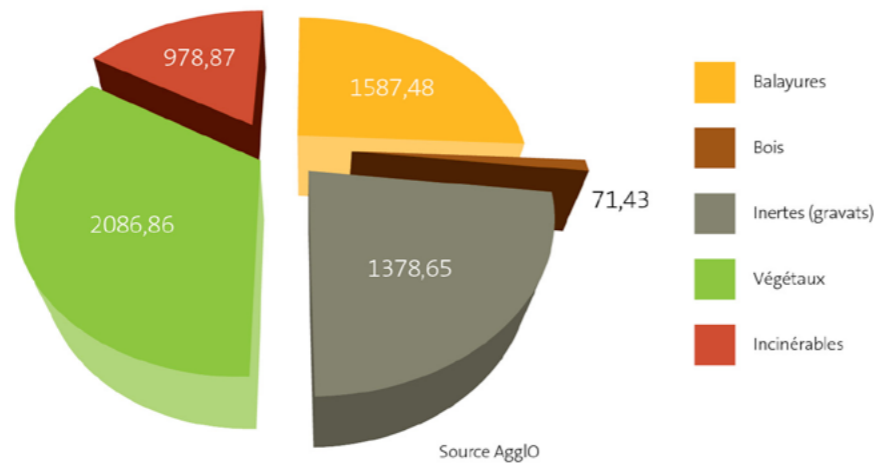
La collecte du papier et carton a progressé en France en 2013 (81,6%). Un effet de ciseau positif, la consommation de papier baissant en parallèle. Depuis 2011, la collecte du papier et du carton est assurée par l'association d'insertion Le Tremplin. En 2013, l'association a collecté plus de 31 tonnes de papier.

Déchets techniques : valorisation optimale

En 2013, 96% des déchets techniques municipaux ont pu être valorisés. Soit 40,5% des déchets collectés à l'échelle de l'Agglo.

La valorisation des déchets incinérés a permis de produire 438 534 kWh qui ont été revendus à EDF, soit (448 kWh/t).

Valorisation des déchets municipaux 2013
(volume en tonne)



*Composition des balayures :

- 90% : matière minérale (gravier, sable, limon, argile)
- 8% : matière organique (feuilles mortes)
- 2% : déchets (plastique, métaux, papiers, cartons...)

Depuis 2010, le prestataire « Collecti'sable » a été retenu dans le cadre d'un marché passé par l'Agglo afin de valoriser les résidus de balayage de voirie. **95% des balayures*, composées de sables, graviers... font l'objet d'une valorisation matière qui est remise sur le marché.** 100% des déchets inertes (gravats) font également l'objet d'une valorisation par Véolia pour ensuite être revendus.

Consommer responsable

3

Réutilisation des matériaux de construction dans les projets

En juin 2013 était inauguré à La Source le **Jardin de la renaissance**. La réalisation de 5 000 m² en terrasse a reposé sur la **réutilisation des déblais du centre commercial, de la dalle et des déblais des chantiers situés à moins d'1 km**. Les 54 000 m³ de remblais ainsi réemployés ont permis d'économiser 675 allers et retours de camions et 45 000 € de matériaux.



Cheval rouge : la réutilisation dans le nouvel aménagement de la rue du Cheval Rouge des anciennes bordures de trottoir en granit a permis une économie de 13 800 euros pour 200 mètres de linéaires.

Le tri des déchets sur le festival de Loire

L'édition 2013 du festival a mobilisé tous les acteurs (Ville – Agglo – exposants – festivaliers) afin d'optimiser et de perpétuer le tri sur le Festival.

Le dispositif déployé a permis de recycler 4,54 T de verre et 2,26 T d'emballages (20 T de déchets collectés en 2011 dont 7 T d'emballage) grâce à la mise en place de corbeilles double flux et à la présence de 16 « coachs déchets » assurant le relais de l'information.

La généralisation **des gobelets consignés à 1€** sur tous les stands gastronomie et restauration a considérablement réduit les déchets.

Le dispositif mis en place a nécessité 525 heures de permanences pour 16 agents de l'Agglo.

- Mise en place de 100 corbeilles bi-flux (50 corbeilles appartenant à l'Agglo et 50 en location à l'association Les Connexions)
- 103 bacs mis en place sur le linéaire
- 6 jours de collecte en prestation spécifique par Sita pour assurer la collecte des bacs mis en place.

Compensation carbone

Pour les émissions de gaz à effet de serre générés par l'événement – 22,60 teqCO₂, notamment par les 80 convois exceptionnels qui ont traversé la France et l'Italie (47 182 km parcourus) et l'acheminement des 180 bateaux – la ville a fait évaluer par Climat Mundi le montant de la compensation qui est de 430,67€.

28 500

gobelets produits
en 2013 et 15 000 gobelets
en 2011 ont été ajoutés pour
répondre à la demande.
Restitution :
10 000 gobelets
en déconsigne



©A.Lasnier

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

S'épanouir à tout âge

4

94%

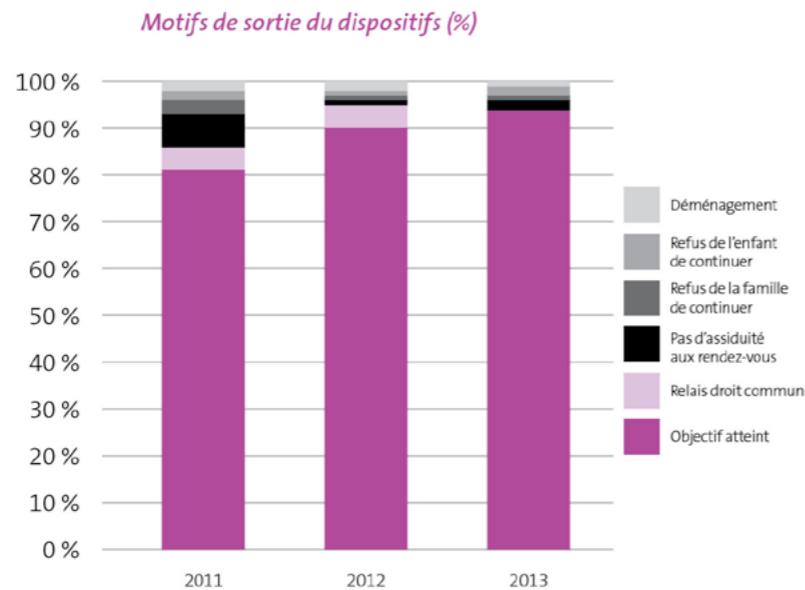
des parcours sont positifs en 2013 on note une stabilité depuis 2012.



Action 1 : poursuivre le programme de réussite éducative

Les différentes actions du dispositif de réussite éducative mises en place à Orléans ont pour objectif une amélioration de la situation éducative et scolaire d'enfants en difficultés. **Le pari de ce projet est d'associer enfants, parents et référents** pour mettre en place des parcours définis par les équipes pluridisciplinaires composées d'acteurs de l'action sociale, de l'Education Nationale et de la ville.

En 2013, 532 parcours de réussite éducative ont été initiés dont 41% ont été achevés. 450 familles étaient concernées. La durée d'un parcours est d'environ 13 mois.



Source : Mairie Orléans - Pôle Prévention Réussite

Les Clubs coup de pouce Clé font partie du dispositif de réussite éducative mis en place à Orléans. Ils font l'objet d'une évaluation approfondie en fin de dispositif. On évalue alors les progrès des enfants par rapport à la lecture. La quasi-totalité des enfants dans ces clubs sont considérés comme étant sortis de la « zone dangereuse » par rapport à la lecture. Les parents et professeurs interrogés sont satisfaits du dispositif.

Les quelques enfants encore « en zone dangereuse » sont ceux qui n'ont pas acquis les mécanismes de lecture et de compréhension d'un texte, qui ont gardé la certitude de « ne pas être capable d'apprendre ». La part des enfants encore dans cette « zone » diminue : 98% des enfants sont sortis de la « zone dangereuse », et la part de ceux qui ont un niveau « faible » en lecture est stable.

Niveau en fin de dispositif	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Faibles lecteurs	14 %	13 %	11 %	12 %
Moyens lecteurs	37 %	38 %	45 %	33 %
Bons lecteurs	46 %	43 %	37 %	53 %
«Zone dangereuse»	4 %	6 %	6 %	2 %

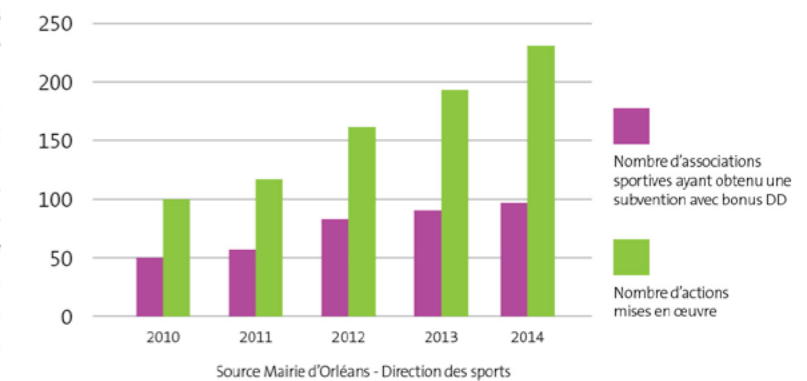
Source : Mairie Orléans - CCAS

Action 2 : renforcer le partenariat avec les associations sportives et culturelles

En 2014, l'engagement des clubs sportifs orléanais dans le développement durable se poursuit (+13,5% par rapport à 2013).

92 clubs ont ainsi présenté une action à ce titre en 2014 dans le cadre de leur demande de subvention, soit 8 clubs de plus qu'en 2012.

Depuis 2009, les contrats d'objectifs des 9 clubs signataires, intègrent également des actions de développement durable (U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu, Rugby Club Orléans, S.M.O. Gymnastique, Orléans Basket, l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme, le Cercle d'Escrime Orléanais, l'U.S. Orléans Loiret Football, le Bukodan Karaté Orléans, Orléans Loiret Hockey/Glace).



Source Mairie d'Orléans - Direction des sports

Le nombre d'actions retenues en 2014 a progressé passant à 220 actions. **La Ville augmente chaque année depuis 2012 le budget qu'elle consacre aux associations engagées dans le Développement Durable** : en 2014, il aura été de 13 134 € (10 417 € en 2013), soit un bonus de 44€ par action.

Le sport pour tous est promu avec « Orléans vous coach », « Orléans Dynamique » et « Vivre ensemble à Orléans – Sport et Handicap », des dispositifs mis en place par la Direction des Sports de la mairie d'Orléans.

Dans le champ culturel, les subventions sont également attribuées en favorisant dans les critères d'attribution les aspects relevant du lien social et de la pédagogie du mieux-être ensemble. Les actions engagées en matière de développement durable sont surtout sociales : lien avec les personnes handicapées, approche des publics éloignés de la culture.



Randonnée de l'Association Pieds Blancs Les Aydes © Association Pieds Blancs

Pieds Blancs Les Aydes, interview de M^{me} Levêque, présidente de l'association :

L'association Pieds Blancs Les Aydes est une association multi-activités, à la fois sportives et culturelles, qui favorise et développe le lien intergénérationnel. L'association organise chaque année 32 ateliers d'éveil pour les 2-6 ans, et des stages pendant les vacances pour les enfants de 6 à 12 ans. Chaque événement est encadré par des bénévoles retraités et accompagnés par une éducatrice spécialisée, salariée de l'association.

Cette année l'association du quartier nord d'Orléans a fêté ses 110 ans. Et c'est la 3^{ème} fois qu'elle obtient le Label « Famille » de la Fédération Sportive et Culturelle de France (en 2009, 2011 et 2013).

Comment avez-vous sensibilisé vos adhérents à la démarche du développement durable ?

La prise de conscience est venue progressivement et d'abord avec la pratique du co-voiturage. Depuis 3 ans, chaque randonneur dispose d'un gobelet réutilisable qui lui est donné lors de son inscription, et d'une gourde qui lui est offerte

par la Mairie d'Orléans. Chaque randonnée est propice pour sensibiliser les randonneurs à la biodiversité, au début les consignes étaient rappelées, à présent on voit que les randonneurs sont attentifs à leur environnement.

Depuis la mise à disposition par l'Agglo, il y a 5/6 ans, des bacs de tri, la pratique du tri a été intégrée aux activités, et une sensibilisation et des rappels réguliers sur les consignes de tri sont effectués lors de chaque manifestation.

Au cours de la saison la démarche de développement durable dans laquelle s'inscrit l'association est rappelée. Le lien intergénérationnel apparaît également comme un vecteur de communication et de sensibilisation à cette démarche.

Quels sont vos projets dans le cadre du développement durable ?

C'est avant tout de maintenir les « bonnes pratiques » des adhérents, et cela nécessite de continuer à sensibiliser les personnes car c'est un investissement qui s'inscrit dans la durée. Nous souhaitons également pérenniser l'emploi de l'éducatrice spécialisée qui a été recrutée pour accompagner les bénévoles.

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

S'épanouir à tout âge

4

Action 3 : améliorer la qualité de vie de tous les habitants

Améliorer l'accessibilité aux bâtiments et à l'espace public

Classement APF	2009	2010	2011	2012	2013
Note sur 20 d'Orléans	8,8	11,5	11,9	12,3	12,6
Place sur 100 villes (préfectures)	73	48	50	67	78

Depuis 2009, la Ville d'Orléans améliore chaque année sa note au classement (qui fait référence en matière d'accessibilité), soit une progression de 3,8 points en 5 ans (source : Association des Paralysés de France). Le rang occupé au classement s'explique par la progression plus rapide des autres villes.

Cadre de vie et politique locale : simplifier la ville aux personnes en situation de handicap

- Des aménagements ponctuels sont réalisés dans les quartiers afin de répondre aux besoins des usagers : surbassement des trottoirs, amélioration des accès aux domiciles, création de places de GIG/GIC. Chaque année un budget de 100 000€ leur est dédié.
- Des aménagements emblématiques comme

→ L'aménagement et la requalification de la Place du Martroi en 2013 se sont faites en concertation avec l'APF, les associations de mal-voyants, l'Apadvor et AVH afin de mettre en place une ligne de guidage podotactile (277 mètres linéaires pour 44 000€ HT) et d'installer 7 balises sonores de guidage dont les messages ont été réalisés avec les associations. Des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont identifiables de part et d'autre de la place (chicanes et absence de clous), et des places de stationnement leurs sont réservées.

→ Dans le cadre du projet de requalification et d'embellissement du centre ancien, l'installation des plans d'information déchiffrables par tous y compris les mal voyants, démarrée en 2010, s'achève. Les 2 dernières installations, qui complèteront les 7 plans déjà installés, sont prévues devant l'Hôtel Groslois et le parvis de la cathédrale. Leur réalisation s'est faite en concertation avec les associations de malvoyants.

→ Afin de codifier les logements sociaux accessibles aux PMR, un guide méthodologique conçu en 2007, en partenariat avec l'APF et l'AFM a été mis en place. A ce jour, 80 logements sont référencés comme adaptés ou accessibles (160 logements dans l'Agglomération), 10 bailleurs sociaux sont concernés. Les principes retenus sont l'accès aux parties communes, l'autonomie d'accès à l'entrée principale, l'automatisme des portes d'entrée, les notions de circulation à l'intérieur du logement, les critères d'utilisation des équipements (WC, baignoire, douche, lavabo...).

Equipements et transports

→ L'aménagement du pôle multimodal gare-tram, achevé en 2014, reprend les mêmes codes de guidage pour faciliter ou accompagner l'accessibilité aux PMR.

Les lignes A et B du tram sont totalement accessibles : 17 stations ligne A, 14 stations ligne B,
 → Le service TMR, 100% accessible
 → Le réseau bus : 30% des quais bus sont accessibles 105/385, et 74% du parc de bus est accessible.

La problématique de l'accessibilité des écoles et des équipements sportifs et culturels aux personnes à mobilité réduite est intégrée lors des travaux de restructuration des établissements.



Pour la première fois, une association de mal voyants a pu participer à une visite guidée orale lors de l'exposition d'urbanisme « Orléans en 2025 » au musée des Beaux Arts en décembre 2013.



Installation plaque en braille dans le centre ancien

Action 4 : conforter une nouvelle politique RH en Mairie

Favoriser la diversité et la mixité

Intégration des travailleurs handicapés

La lutte contre toutes les formes de discrimination est une priorité de la Mairie d'Orléans. Dès 2006, cette volonté est inscrite dans son Agenda 21 : « Faciliter la ville aux personnes en situation de handicap, c'est faciliter la vie de tous » Il n'existe pas de postes réservés aux travailleurs handicapés : tous peuvent être pourvus dès lors que le handicap est compatible avec les missions du poste, ce sont les compétences qui sont privilégiées.

Le taux de travailleurs handicapés au sein des services de la ville est stable depuis 2012 (7,89% en 2013). Ce taux est supérieur au taux moyen national pour la fonction publique 4.39 %, (données au 1^{er} janvier 2011).

- Les aménagements de postes des agents en situation de handicap se poursuivent :
- achat de logiciel pour personne utilisant la langue des signes,
 - achat de logiciel pour déficients visuels,
 - achat de mobilier de bureau adapté,
 - achat de prothèses auditives,
 - mise à disposition de cartes de parking.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le dispositif de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap relève d'un traitement de prise en charge au cas par cas auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et selon les actions engagées. Le montant de la subvention attribuée en 2013 aux actions de la ville a été de 17 366 euros.

Entre 2008 et 2012, Orléans a consacré, par l'intermédiaire du FIPHFP, près de 1,5 million d'euros pour maintenir dans leur emploi les personnes en situation de handicap.

La commission intégration et handicap (CIH)*, étudie les possibilités de reclassement professionnel des agents en situation de handicap. Elle propose aux agents, devenus inaptes à leurs fonctions, des formations et des bilans de compétence afin de leur permettre d'intégrer un poste compatible avec leur état de santé. En 2013 la CIH s'est réunie 5 fois et a étudié 103 dossiers.

La Mairie d'Orléans a régulièrement recours aux ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et aux EA (Entreprises Adaptées) permettant aux personnes ayant un handicap important de continuer une activité professionnelle. Les sollicitations auprès des ESAT et EA ont ainsi été multipliées par 5 entre 2008 et 2013 (87 650€ de marchés en 2008 pour 400 970€ en 2012, 470 640€ en 2013,).

Chaque année depuis 6 ans, le service recrutement participe au Forum Emploi Handicap organisé et piloté par la Mairie d'Orléans en partenariat avec Pôle Emploi, Cap'Emploi et l'AGFIPH. En 2013, 62 entreprises étaient présentes (50 employeurs en 2012).

Chaque année une plaquette est distribuée avec les bulletins de paie afin d'inciter les travailleurs handicapés à se faire reconnaître afin de pouvoir mettre en place les solutions adaptées à leurs besoins.

Egalité femmes-hommes à compétences équivalentes

Le statut de la fonction publique garantit un égal traitement des fonctionnaires quel que soit leur sexe, mais des écarts en termes de rémunération peuvent encore être constatés. Ces derniers s'expliquent notamment par le plus grand nombre de femmes travaillant à temps partiel, ainsi que par une proportion plus faible des femmes dans les filières techniques, ainsi que dans les métiers plus qualifiés et mieux rémunérés.

Depuis 2006, la Ville d'Orléans s'est engagée dans un processus de sensibilisation de l'ensemble de ses agents à la problématique du handicap et de la discrimination. D'abord à l'attention des managers puis en 2007 et 2010 pour tous les agents de la Mairie.

746 agents ont suivi depuis 2009 des formations spécifiques de sensibilisation aux différents handicaps, dont 81 agents sur les 5 dernières sessions de 2013-2014. Ces dernières s'adressent tout autant aux agents en situation de handicap qu'à ceux désirant appréhender les différents types de handicap.

* Commission pluridisciplinaire regroupant l'ensemble des acteurs internes impliqués dans la politique de maintien dans l'emploi



2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans, territoire solidaire

5

Le taux de femmes parmi les postes de catégorie A est passé de 57,5% en 2011 à 62% en 2013, soit une augmentation de 4,5 points.

Effectifs de la Mairie d'Orléans	2009	2010	2011	2012	2013
% de femmes	59,4	60	60,6	61	61
% de femmes en catégorie A	57	58,4	57,5	59	62

Source : Mairie d'Orléans - DRH

Toutefois, elles restent plus nombreuses à travailler à temps incomplet : **79 % des agents à temps partiel sont des femmes**. L'écart de rémunération est de 9,8 % en 2013. Il est au niveau national, pour l'année 2010 de 18% (source : INSEE).

Le bilan social 2013 intègre un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes. Ce rapport soumis pour avis au Comité Technique, fera l'objet d'un plan d'actions concerté avec les partenaires sociaux dans l'objectif de réduire les inégalités.

La réduction des discriminations, notamment envers les femmes, étant une responsabilité de tout employeur, de nouvelles actions sont programmées afin :
 → d'intégrer 40% de personnes de chaque sexe pour les membres de l'administration à la CAP.
 → de résorber l'emploi précaire notamment pour la direction de l'éducation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les postes étant essentiellement à temps partiel et occupés par des femmes.

En matière d'accusation de harcèlement moral et/ou sexuel présumé il existe une procédure, interne à la Direction Générale Adjointe RH, de conduite d'entretiens qui sert de fil conducteur et permet d'objectiver les faits évoqués par une succession d'entretiens et de rapports écrits. Cette dernière a fait l'objet d'une actualisation concertée avec le groupe de travail sur les Risques Psychosociaux notamment pour tenir compte des nouvelles dispositions légales et réglementaire en matière de harcèlement. Elle a été validée par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en mai 2013.

Prévenir les risques d'accidents au travail

Les indicateurs mentionnés dans le rapport santé et sécurité des conditions de travail 2013 font état d'une évolution positive des actions de prévention, renforcées depuis 2012.

On constate la diminution du nombre total des accidents de 5,6 % par rapport à 2012 (une baisse de 4,2 % des accidents de travail et une baisse de 10,8% des accidents de trajet). Le nombre de jours d'arrêt poursuit également sa baisse (- 8,9 % en 2013 par rapport à 2012). Ces résultats sont le fruit d'un travail collaboratif entre les différents services et directions.

La diminution des « risques rouges » constitue toujours l'un des objectifs poursuivis par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Au mois de novembre 2013, 24 « risques rouges » étaient identifiés dont plus de la moitié inscrits dans un plan d'actions 2014.

Une démarche de prévention des risques psychosociaux a été proposée et adoptée par le CHSCT en novembre 2013. Les modalités de cette dernière sont en cours de définition, en concertation avec un groupe de travail composé, des représentants du personnel et membres du CHSCT. La construction d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des agents est prévue pour 2015.

Un programme annuel de prévention des risques professionnels a été adopté par le CHSCT en juin 2014. Ce document réglementaire, prescrit par le décret du 10 juin 1985 modifié, prévoit l'ensemble des actions en matière d'Hygiène et de Sécurité qui seront menées en 2014 et 2015. Conformément à la réglementation, les chefs d'établissements seront formés sur leur rôle et leurs responsabilités. Des référents « hygiène et sécurité » seront nommés au sein des Directions afin d'assurer un relais pour le suivi de la politique de prévention et des observations formulées par les membres du CHSCT et le service hygiène et sécurité.

Action 1 : privilégier la solidarité entre générations

Depuis 2006, le service des Aînés du Centre d'Action Communal d'Action Sociale favorise la mise en œuvre de temps conviviaux, de rencontres et d'échanges inter-générationnels au travers de programme annuel d'animations.

Chaque établissement accueille, tout au long de l'année, de jeunes stagiaires (soit un total de 47 pour les 3 structures en 2013) dans le cadre de leur parcours de formation qualifiante (services ou soins à la personne) et intègre dans son programme d'animations des actions visant à favoriser les échanges, les liens entre les générations.

En 2013 les rencontres entre les résidents des foyers pour personnes âgées et les enfants des écoles ont été organisées autour de goûters partagés, de jeux de société, d'ateliers d'écriture trimestriels, de jardinage.

Ces rencontres intergénérationnelles ont par exemple permis aux élèves du Lycée Gauguin de recueillir les témoignages des résidents René Thinat sur la 2nde guerre mondiale puis de réaliser un reportage vidéo. Bien d'autres journées d'échanges ont eu lieu : entre les résidents de l'établissement Alice Lemesle et les étudiants infirmiers sur la thématique des risques domestiques...

La 5^{ème} édition des mini-Olympiades, composée de binômes (1 résident et 1 enfant du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) organisée depuis 2010, avec le concours financier du CCAS dans le cadre des activités de maintien en forme proposées aux résidents, a été récompensée par la remise d'un prix de 3000€ - trophée innovation sociale AG2R-CARSAT.2013

En collaboration avec le conseil Municipal des jeunes, l'organisation de Battles (danse, chant et cuisine) a permis de rassembler toutes les générations le 19 juin 2013 dans les locaux de l'ASELQO gare.



Action 2 : préserver la mixité sociale par le logement

Politique volontariste en faveur des logements sociaux

La part des logements sociaux à Orléans s'est stabilisée à un niveau de 27,6% (source Etat)

Un quota de 20% de logements sociaux est assuré dans chaque nouvelle opération de ZAC.

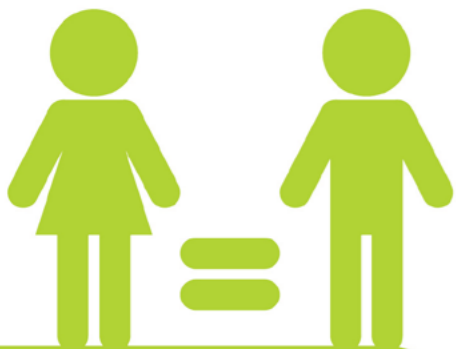
60 permis de construire pour des nouveaux logements sociaux ont été accordés à Orléans en 2013 (contre 80 permis en 2012), soit plus de 8 % des permis accordés pour des logements neufs (source : direction de l'urbanisme).

Pour la Mairie d'Orléans, l'objectif de mixité se traduit par un meilleur équilibre de la composition du parc de logements entre les quartiers.

Depuis le début des années 2000, on note des évolutions sur le périmètre du Grand projet de Ville (GPV) de la Source.

Le nombre de logements sociaux diminue sur les secteurs des GPV, de la Convention territoriale de l'Argonne et du quartier des Blossières.

Dans les secteurs proches du centre-ville, qui sont encore peu pourvus, la part du logement social augmente grâce à une politique volontariste.



Le plan pluriannuel de prévention des addictions adopté par le Comité Technique et le CHSCT en octobre 2012 comporte 5 actions dont la sensibilisation de l'ensemble des agents au risque addictions dans le cadre des Cafés des Qua. 841 agents ont participé aux sessions de 2013 organisées par la Direction des ressources humaines de la mairie d'Orléans. Des fiches d'exposition à certains facteurs de risques professionnels dites « fiches de pénibilité » ont été réalisées pour chaque métier à risque en août 2013 et individualisées en février 2014.

26

enquêtes accidents de travail ont été menées en 2013 par le responsable hygiène et sécurité, le médecin de prévention et les membres du CHSCT.

40

visites de sites avec en retour des observations formulées auprès des responsables concernés.



2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans, territoire solidaire

5

Bouclier logement pour les plus de 62 ans

Mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012 par Les Résidences de l'Orléanais OPH d'Orléans, le « bouclier logement » bénéficie aux locataires âgés de plus de 62 ans et occupant au plus un T2.

Ce dispositif, qui trouve son origine dans la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, vise à aider au maintien à domicile des seniors disposant de revenus modestes. **Il permet que le loyer, sans les charges et après déduction de l'Aide personnalisée au logement (APL), reste supportable pour les seniors** et n'excède pas 20% des ressources mensuelles du locataire concerné. Le montant du « bouclier » peut varier de 3 à 156 euros.

Action 3 : lutter contre l'exclusion

La solidarité active : exemple de l'épicerie sociale

En 2013, près de **70 % des personnes bénéficiaires du dispositif ont atteint au moins 75 % de leurs objectifs fixés durant leur admission.**

La situation est stable depuis quelques années : 345 personnes ont été accueillies à l'épicerie sociale, soit 137 familles.

Tout public en situation régulière sur le territoire français et ayant un ancrage sur la commune peut bénéficier d'une domiciliation administrative auprès du CCAS dès lors qu'il est sans domicile stable. Cette domiciliation permet l'accès aux droits (CNI, prestations sociales, couverture médicale etc.). A Orléans le nombre de domiciliations en 2013 est de 572 personnes, soit +11%

Dispositif d'actions pour les femmes en détresse

Un « pack de première urgence » pour les femmes en détresse qui viennent de quitter le domicile conjugal a été mis en place en 2011.

Entre 2011 et 2012, 41 femmes victimes de violence ont pu bénéficier d'une aide. Ce pack comprend un bon d'achat pour couvrir les besoins de première nécessité, un bon de transport de 10 voyages et une aide en espèce de 75 €, pour, par exemple, ouvrir un compte en banque ou payer des consultations chez le médecin.

En 2013 se sont 35 femmes qui ont été aidées. L'affiche des dispositifs spécifiques pour les femmes victimes de violence qui est largement distribuée aux partenaires associatifs, bailleurs sociaux, direction de l'éducation vient d'être actualisée.

Actions à destination de la petite enfance

De nouvelles actions de solidarité ont également été mises en place pour la petite enfance :

- Distribution de lait bio dans les crèches : la Mairie d'Orléans s'est engagée à agir pour la santé notamment par l'introduction de lait bio, dès 2012, pour les enfants accueillis dans ses crèches.
- Insertion de critères environnementaux dans le cahier des charges pour la fourniture de changes (couches) : l'un des critères de choix pour retenir le prestataire

correspond à l'organisation du mode opératoire de fabrication (composition, matériau, impact environnemental, processus de biodégradabilité...)
• Réalisation d'une collecte de jouets auprès des familles des enfants des crèches Lavoisier et Plat d'étain, au profit de la Croix Rouge.

Action 4 : favoriser l'insertion par l'emploi sur le territoire

La Mairie : moteur de l'insertion

La Mairie d'Orléans mène une politique d'insertion et d'emploi volontariste qui vise à impulser et à soutenir les initiatives génératrices d'emplois et à favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Orléanais, notamment ceux issus des quartiers prioritaires.

Forum Orlé'emploi Argonne :

Le Forum Orlé'emploi Argonne s'est déroulé pour sa troisième édition le 18 octobre 2013. 976 demandeurs d'emploi du quartier ont été invités personnellement suscitant la visite de 333 personnes. Face à eux, 36 entreprises ou fédérations professionnelles étaient présentes auxquelles il faut ajouter des stands permettant de conseiller sur la création de micro-entreprises d'accompagner vers le retour à l'emploi (atelier CV – entretien – pôle information).

Ecole de la 2^{ème} chance : une labellisation pour son 3^{ème} anniversaire

Créée afin d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes de 18 à 25 ans sans qualification et sans emploi, l'Ecole de la 2^{ème} chance (E2C) d'Orléans Val-de-Loire vient de recevoir un avis favorable de la commission nationale de labellisation pour son respect du cahier des charges. L'école de la 2^{ème} chance permet d'accueillir des stagiaires pour une période de 38 semaines, dont 16 en entreprise, pendant lesquelles ils acquièrent des connaissances générales, construisent leur projet professionnel et développent leurs compétences. En 3 ans, 250 jeunes ont ainsi pu être « remis sur les rails », soit un taux de réussite de 50%. En 2013, 120 jeunes ont été accompagnés. 78 sont sortis du dispositif avec un taux de réussite de 50%.

Chantier d'insertion :

La Ville d'Orléans a lancé un chantier d'insertion en collaboration avec l'AggLO, conclu avec O.I.E, pour la réalisation de prestations de peinture et de faïencerie dans les cinq centres ASELO. Six salariés en contrat d'insertion ont bénéficié du chantier.

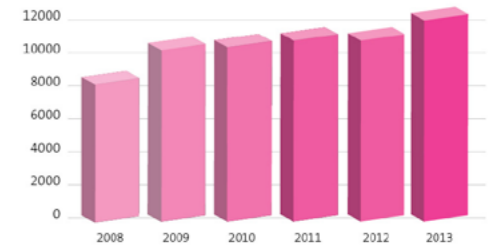
Dispositif d'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics

→ **Concernant les marchés publics de la Ville**, en 2013, 18 marchés ont inséré une clause, ce qui représente 37 447 heures d'insertion réalisées, dont 49 personnes ont été bénéficiaires.

→ **sur la Zone Franche Urbaine quartier Argonne** : créée en 2006 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2014, les chiffres de l'INSEE (dernier recensement -1/01/2012) font état de 154 établissements dont 58 créations et transferts depuis sa création. Les entreprises répondant aux critères de la ZFU et bénéficiant des exonérations sont au nombre de 54, (330 emplois au total) dont 50 donnent lieu à exonération (dernier recensement services fiscaux -dernier trimestre 2013).

→ **Convention Territoriale de l'Argonne (CTA)**
Nombre d'heures réalisées : 27 551 (67,2%)

→ **Clauses d'insertion GPV**
Nombre d'heures réalisées depuis 2005 : 93 631
Nombre de personnes bénéficiaires de ces clauses depuis 2005 : 25



Nombre de demandeurs d'emplois sur la commune d'Orléans (catégorie A, B, C)

(Source : Direccte)



Taux de sorties positives par dispositif	2011	2012	2013
Ecole de la 2 ^{ème} Chance d'Orléans Val de Loire	40,80%	40%	50 %
Association Orléans Insertion Emploi (OIE)	57,90%	44%	55 %
Planet ADAM Orléans (ouverture fin 2011)	33,44%	92%	72 %
Association Tremplin	25%	21,43%	NC*
Solembio	NC*	63 %	51,7 %

* Non communiqué



Chantier d'insertion association OIE



2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans prépare l'avenir

6

La politique d'abattement décidée par la Mairie d'Orléans, conduit à alléger considérablement le montant des impôts locaux pour les familles et les populations les plus fragiles. En tenant compte des abattements en vigueur, dont « l'abattement général à la base » qui bénéficie à tous les foyers orléanais, le taux de taxe d'habitation s'établit en réalité à 17,19%.

Action 1 : maintenir l'autofinancement et l'investissement grâce à une gestion budgétaire rigoureuse

La capacité de financer les projets annoncés sans augmenter les impôts

Dans le respect de l'engagement pris vis-à-vis des Orléanais, la Mairie d'Orléans a **maintenu inchangés ses taux de fiscalité locale, depuis 1996**. Cette stabilité des taux sur une aussi longue période, dans une grande ville, constitue incontestablement une exception nationale.

- **Taxe d'habitation** payée par les habitants → taux de 20,99%.
- **Taxe sur le foncier bâti** payée par les propriétaires (particuliers et entreprises) → taux de 29,81 %
- **Taxe sur le foncier non bâti** payée par les propriétaires de terrains nus → taux de 39,60 %

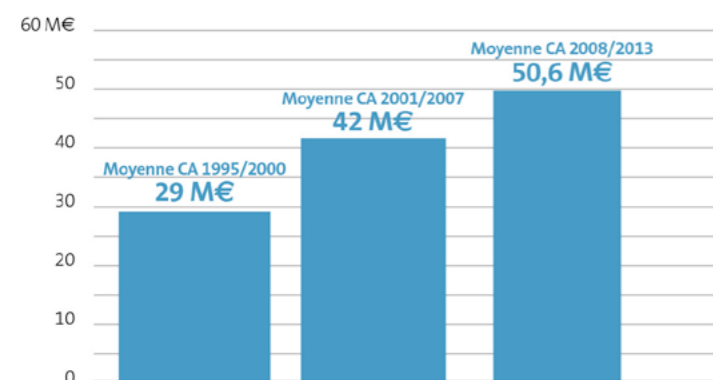
Recette de fiscalité locale	2009	2010	2011	2012	2013	Évol. 2013/2012	Évol. 2013/2009
Taxe d'habitation	137,4 M€	139,8 M€	141,4 M€	146,1 M€	153,7 M€	5,2 %	11,8 %
Taxe sur le foncier bâti	136 M€	139 M€	143,5 M€	147,9 M€	151,1 M€	2,2 %	11,1 %
Taxe sur le foncier non bâti	0,3 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	-2,8 %	-29,7 %

la progression de la recette fiscale est le résultat des projets et actions de la Mairie engagés en faveur de l'emploi et de l'économie (développement des bureaux et bâtiments d'activités) et de l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitat. **Cette évolution positive de la recette fiscale de la Ville d'Orléans, sans incidence sur le montant des impôts locaux payés par les foyers Orléanais, traduit concrètement le dynamisme du territoire Orléanais.**

La volonté d'investir pour l'avenir d'Orléans

Avec 54,4 M€ d'investissement, l'exercice 2013 apparaît comme une année record à plus d'un titre : record pour l'importance des investissements réalisés et record de stabilité de la dette dans la durée.

La moyenne des dépenses d'équipement de la Mairie progresse régulièrement



Cette politique de fort investissement dans la durée a pour objectifs de répondre aux besoins immédiats des Orléanais, de soutenir l'emploi et l'activité au plan local et de préparer la Ville aux enjeux du développement durable.

Une gestion budgétaire qui préserve la capacité à investir sans emprunter

Grands équilibres du budget de la Ville	2009	2010	2011	2012	2013
Autofinancement brut / épargne brute	24,7 M€	32,1 M€	29,3 M€	28,4 M€	32 M€
Autofinancement net / épargne nette (1)	14,2 M€	20,8 M€	17,7 M€	17,2 M€	19,8 M€
Recettes d'investissement : subventions, FCTVA, cessions (2)	23,3 M€	15,4 M€	23,5 M€	19,3 M€	23 M€
Capacité d'autofinancement élargie (3) = (1) + (2)	38 M€	36 M€	41 M€	37 M€	43 M€
Dépenses d'équipement : acquisitions, travaux (4)	51 M€	48 M€	50 M€	54 M€	54 M€
Parts des équipements autofinancés (3) / (4)	73 %	76 %	83 %	68 %	78 %
Financement par emprunt (5)	12,5 M€	12 M€	10 M€	13,7 M€	12,3 M€
Part des équipements financés par emprunt (5) / (4)	24 %	25 %	20 %	25 %	22 %
Encours de dette au 31 décembre	99,4 M€	100,1 M€	98,6 M€	101 M€	101,1 M€
Dette par habitant	855 €/habt	859 €/habt	846 €/habt	865 €/habt	858 €/habt
Dette moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants	1018 €/habt	1033 €/habt	1081 €/habt	NC	NC

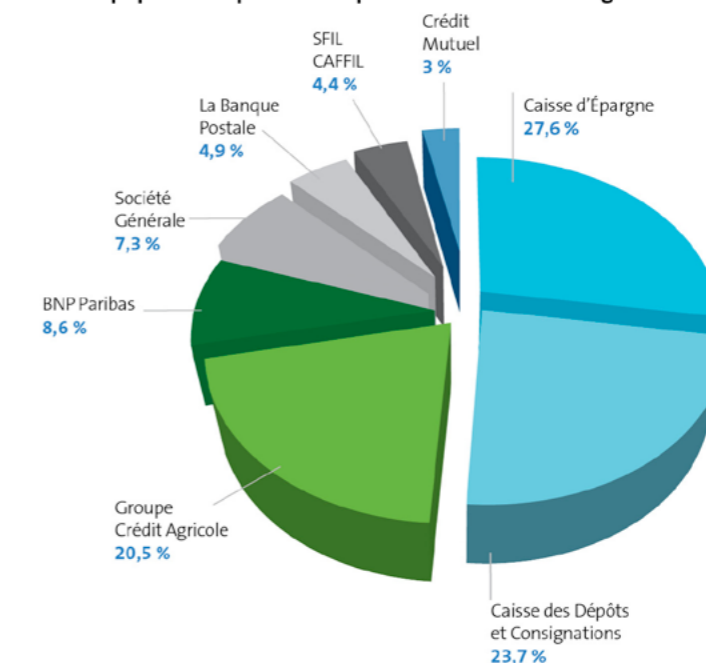
En 2013, la Ville d'Orléans a réussi à **financer 78% de ses investissements sans emprunt**, niveau supérieur à la moyenne de 75% d'autofinancement constaté sur la période 2009 – 2013. Ce résultat est essentiellement la conséquence des efforts déployés au quotidien pour gérer de façon efficace les services municipaux, tout en développant les projets et les actions utiles aux Orléanais.

Un niveau d'endettement très faible sur une longue période

A fin 2013, **la dette de la Ville d'Orléans représente 858 € par habitant (elle était de 865€ par habitant en 2012)**. Elle est entièrement constituée de prêts classiques, souscrits auprès d'établissements financiers traditionnels.

La dette d'Orléans reste inférieure à l'endettement moyen des grandes villes comparables qui s'élève à 1081 € par habitant.

En s'appuyant sur une fiscalité stable et un endettement modéré, la stratégie financière mise en œuvre par la mairie d'Orléans depuis plusieurs années, génère un cercle vertueux qui permet de continuer à investir. Elle permet également de pérenniser un service et des équipements publics de qualité au bénéfice des générations futures.



L'autofinancement brut mesure le montant des recettes courantes du budget de la Ville qui, après paiement des charges de fonctionnement (frais de personnel, maintenance, etc) peut être affecté au financement des investissements. La capacité d'autofinancement élargie aux recettes d'investissement correspond à la totalité des ressources disponibles pour financer les dépenses d'équipement, sans recours à l'emprunt.

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans prépare l'avenir

6

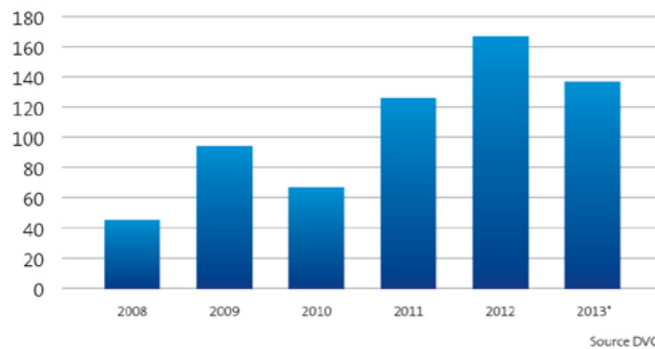
Action 2 : impliquer systématiquement les citoyens aux projets de la ville

Charte de la participation citoyenne et politique de proximité

Dès 2004, la Mairie d'Orléans expérimentait une nouvelle démarche de gouvernance en associant les habitants, dans le cadre d'un Forum 21, à la co-production du 1^{er} programme de développement durable : l'Agenda 21, approuvé en 2006. En 2008, l'adoption de la Charte de la Participation Citoyenne précisait l'articulation et la complémentarité entre la démocratie représentative et la démocratie participative, ainsi que le rôle des citoyens et des élus.

Dans le cadre de sa politique de proximité, en 2013, la Mairie a organisé 139 réunions publiques de concertation dont 60 sur site. La baisse* du nombre de réunions publiques coïncide avec la période de fin de mandat électoral, à cette période une grande majorité de projets était déjà réalisée.

Nombre de réunions publiques organisées par la Mairie

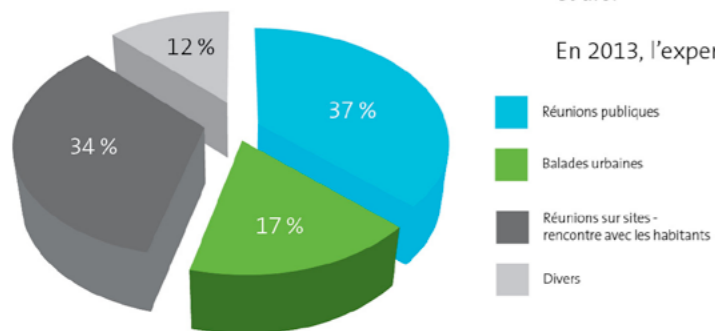


Le FORUM CITOYEN s'est réuni en 2013 pour travailler et réfléchir au plan de circulation de la Ville et de l'Agglo lors de 8 ateliers thématiques. L'organisation de ses Forums est venue prolonger les échanges engagés lors des Assemblées Générales des quartiers qui mettaient en avant des problèmes de circulation pour tout type d'usager et de stationnement.

Les balades urbaines ou les visites de chantier dans les différents quartiers se généralisent, ces moments de rencontre entre les habitants et les élus du quartier permettent de connaître leurs préoccupations et faire le point sur les chantiers en cours.

En 2013, l'expertise des citoyens usagers de l'espace et leur connaissance du quartier et de la ville a permis la réalisation de 188 projets collaboratifs tel que le Square Yourcenar à St-Marceau, l'embellissement du parvis de Notre Dame des Foyers à Madeleine, l'installation des sols souples sur les aires de jeux (Place Dunois, Parc Pasteur...), etc. **La Ville consacre chaque année un budget de 1 million d'euros aux petits aménagements de proximité.**

Répartitions des différents dispositifs de concertation en 2013



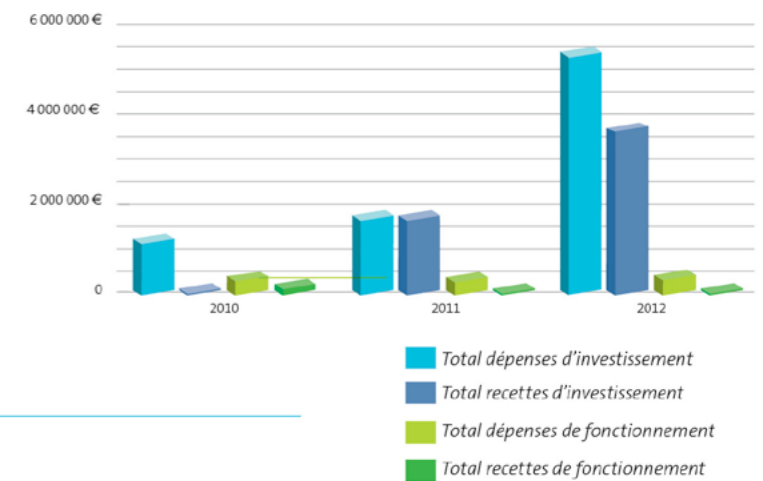
Action 3 : développer les partenariats avec la recherche et l'enseignement supérieur

Nouvelle implantation de la faculté avec « site universitaire exemplaire »

Ces dernières années, la ville a accentué son soutien à l'Université d'Orléans. Sur la seule année 2014, plus de 3,5M€ d'investissements seront consentis et les dépenses de fonctionnement dépassent les 300 000€.

L'accueil de l'université en centre-ville se poursuit, après le site de l'Hôtel Dupanloup, l'université d'Orléans s'installera sur le site Madeleine (ancien hôpital général longeant le boulevard Jean Jaurès). 1500 à 2000 étudiants devraient être accueillis sur le site pour l'horizon 2015-2020. Le Conseil municipal a souhaité que ce projet devienne un « site universitaire exemplaire ».

Dépenses et recettes réalisées par la Ville d'Orléans au titre de l'enseignement supérieur et de la Recherche (Source : Mission enseignement supérieur et recherche)



Pôle de compétitivité DREAM

Le 22 janvier 2014, Orléans a renouvelé son soutien au Pôle de Compétitivité DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) par la signature de son contrat de performance 2013-2018. Le pôle de compétitivité DREAM fédère l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'environnement à l'échelle de la région dans une démarche de développement économique à travers l'innovation. DREAM labellisé en mai 2010 a été jugé « Performant » suite à l'évaluation individuelle des pôles conduite entre décembre 2011 et avril 2012, par l'Etat.

Promotion de la filière végétale

Au cours de l'année 2013, la Ville d'Orléans a missionné Orléans val de Loire technopole pour l'élaboration d'un plan de soutien à la filière végétale (horticulture - maraîchage) sur le territoire d'Orléans dénommé « Initiative Végétale ». L'objectif étant de développer une option de licence « management de la production horticole » au sein de l'École de la Mouillière d'Orléans dès septembre 2015. D'autres actions sont à venir avec de nouveaux projets de recherche structurant associés au végétal, l'organisation de grands événements à Orléans en 2014 comme l'OPEN AGRIFOOD, ou encore le soutien à l'innovation du secteur.

Installation du STUDIUM en centre-ville

En décembre 2013, afin de renforcer son attractivité, le STUDIUM (agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés en région Centre), en lien avec l'Université d'Orléans, a emménagé en centre-ville, dans l'Hôtel Dupanloup (ancien évêché). Ce bâtiment rénové par la Mairie constitue le Centre International Universitaire pour la Recherche. La présence du STUDIUM contribue à l'animation internationale de la recherche scientifique à Orléans et en région Centre. Des chercheurs étrangers de haut niveau sont accueillis pour des séjours d'un à deux ans sur des thématiques nouvelles de recherche scientifique.

21 chercheurs étrangers ont été accueillis en résidence de longue durée en 2013.

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans prépare l'avenir

6

Action 4 : étendre la coopération internationale en matière de Développement Durable

Partenariat Orléans/Parakou

Depuis 1993, les Mairies de Parakou (Bénin) et d'Orléans unissent leurs efforts en termes de coopération décentralisée par le biais de conventions de partenariat triennales, déclinées en programmes d'actions annuels. La dernière convention 2010-2012 portait sur un programme de 11 actions inscrites dans 7 domaines d'intervention. Le financement apporté par la Mairie d'Orléans est de 86 360€, soit 28% du financement du programme (coût global du programme 307 244 €). Exemple d'actions menées :

- Action 1 : Traitement et valorisation des déchets ménagers (cf. zoom)**
- Action 2 : Opération de dynamisation des bibliothèques scolaires et centre de lecture de Parakou**
- Action 3 : Lutte contre la déforestation et l'émission de gaz à effet de serre par l'équipement des foyers parakouais de cuiseurs à bois économique**

Au regard des résultats positifs obtenus, **les deux villes ont souhaité poursuivre ces actions en signant une nouvelle convention de coopération décentralisée le 7 mai 2013**, lors des 20 ans du partenariat pour la période 2013 à 2015. Pour le programme 2013-2015 la Mairie participe à hauteur de 102 825€ soit 16% du budget du programme d'action.



Action 2 : Formation des bibliothécaires



Action 3 : Les cuiseurs à bois économiques

Pour le programme 2013-2015 : résultats pour 2013

- 72% du programme d'actions réalisé ou en cours de réalisation
- 77,93% du budget consommé.

Zoom sur une des 3 actions menées :

Action 1 Traitement et valorisation des déchets ménagers

L'objectif est de contribuer au développement économique local, à l'amélioration des conditions d'hygiène et de la qualité de vie des habitants de Parakou par la mise en place d'une unité de compostage. Pilotes du projet : Association française GEVALOR et association béninoise PLANETE CONTACT

Traitement et valorisation des déchets ménagers

	Résultats 2010-2012	Résultats pour 2013 :
Tonnes de déchets traités	467 t	422 t
Tonnes de compost produit	8,5 t	8,99 t
Nombre d'emplois créés	7	3 emplois supplémentaires



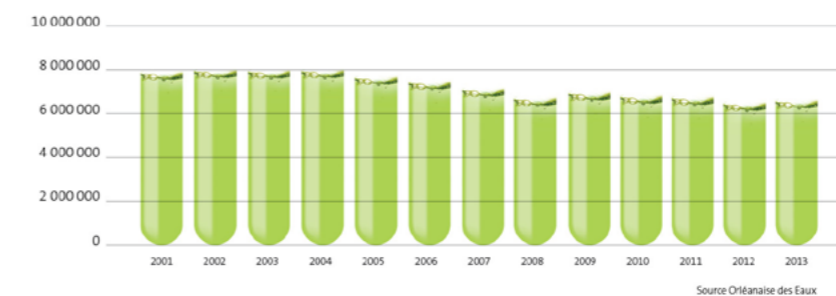
Action 1 : Site de compostage avec un tamis pour criblage des tas

Action 5 : préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous

Maîtriser la consommation d'eau potable et lutter contre le gaspillage

La consommation d'eau par habitant continue de diminuer régulièrement sur le territoire d'Orléans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la mise en place sur le territoire d'une tarification progressive et incitative permet aux habitants d'accéder aux premiers litres d'eau consommés (entre 0 et 40 m³ par an) à un coût moins élevé, soit 0,65€HT/m³ en 2012.

Eau consommée sur le territoire d'Orléans (en m³ hors vente en gros aux autres communes)

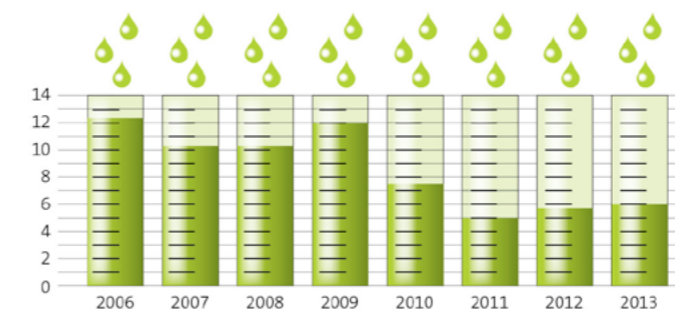


Des dispositifs sont mis en place pour limiter la consommation d'eau :

1- Disposer d'un réseau performant. L'indice linéaire de perte (ILP) est un indicateur pertinent du volume perdu. L'ILP est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau, hors linéaires de branchements.

En 2013, l'Orléanaise des Eaux a déployé **155 capteurs acoustiques**, afin de faciliter la détection des fuites et ainsi améliorer le rendement du réseau.

Indice linéaire de perte (m³ d'eau/km/jour «perdus»)



2-Equiper les compteurs de la télérelève.
20 176 compteurs sont équipés de la télérelève, à l'issue de la deuxième année d'exploitation du service public de l'eau potable par l'Orléanaise des Eaux (contrat de délégation de service public passé avec la Mairie pour 2012-2024). D'ici fin décembre 2014 l'ensemble des compteurs seront relevés à distance. Ces compteurs « intelligents » permettent aux abonnés de gérer au plus juste leur consommation d'eau, d'être informés des fuites détectées par email, SMS, etc.. De plus, chaque abonné peut consulter sa consommation quotidienne sur le site internet de l'Orléanaise des Eaux.

Le coût global de l'opération pour l'Orléanaise des Eaux est de l'ordre de 1M€.

Accès à l'eau pour tous : Chèque Ô (pour personnes en difficulté)

Depuis 2012, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Orléans attribue des chèques Ô dans le cadre des aides facultatives, de manière complémentaire aux autres aides. Les chèques Ô ont été mis en place dans le cadre de la convention signée avec l'Orléanaise des Eaux. Depuis le début de cette année, les aides attribuées ne prennent plus la forme de chèque Ô mais sont déduites directement des factures.



-21%
de la consommation
d'eau depuis 2002

-4,5%
de la consommation
d'eau par rapport à 2012

6,6 Mm³
d'eau consommés
en 2013

9,6 Mm³
d'eau prélevés en 2013
sont -0,86%
par rapport à 2012

2014
**Développement
Durable à Orléans**
Où en est-on ?



Orléans prépare l'avenir

6

96%
taux de déploiement
des compteurs de télérelève.

91%
rendement du réseau en 2013.
Il est très significativement
supérieur à la moyenne,
signifiant que le réseau
orléanais comporte
peu de fuites.

835 826 m³
volume des pertes d'eau
enregistrées en 2013 ;
L'indice linéaire de perte est
de 7,1m³/j/km pour l'année 2013.
Il était de 11,97 en 2009,
soit -41% (il y a une légère
hausse de cet
indicateur en 2013)

3- Mettre en place des compteurs de sectorisation

Les relevés et la surveillance du réseau seront optimisés dans les années à venir grâce à ce dispositif mise en place par l'Orléanaise des Eaux. Le fonctionnement du réseau en temps réel sera suivi et les fuites localisées plus rapidement. L'installation débutera fin 2014/début 2015.

Améliorer la sécurité sanitaire des eaux

8 forages de prélèvements alimentent la ville d'Orléans, dont les trois forages du Val qui figurent dans la liste des 507 captages prioritaires à préserver à l'échelle nationale (classement en 2009 suite à la Loi Grenelle 1). La zone de protection de l'aire d'alimentation de ces captages prioritaires du Val (arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2013) correspond à une surface de 6 500 ha répartie sur les communes de Darvoy, Férolles, Jargeau, Olivet, Orléans, St-Denis en Val, St-Cyr en Val, St-Jean le Blanc et Sandillon.

La protection de la ressource en eau repose sur :

1-La mise en place d'un partenariat, amorcé dès 1999 entre la Ville d'Orléans, la Chambre d'Agriculture du Loiret et l'Orléanaise des Eaux avec :
• la signature d'une nouvelle convention tripartite (4^{ème} convention),
• un contrat territorial, comportant un programme de 23 actions élaboré pour la période 2013-2017, visant au maintien de la qualité des eaux de captage. Ce contrat regroupe l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

2- des actions engagées avec les acteurs du territoire afin de promouvoir une agriculture périurbaine raisonnée.

3-la protection des terres agricoles à travers le Plan Local d'Urbanisme de la ville. En complément des démarches menées avec les acteurs du territoire, et afin de promouvoir une agriculture raisonnée ou biologique périurbaine, la Mairie d'Orléans a également engagé, depuis plus de 5 ans, une démarche d'acquisition foncière dans le Périmètre de Protection Rapprochée des captages du Val (PPR). A cette fin elle s'est rapprochée de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Centre (SAFER). Des conventions à la fois de veille foncière et de mise à disposition des terres acquises ont été conclues. A ce jour, **la Mairie a fait l'acquisition de 40 ha dans le secteur pour un investissement de plus de 900 000 €.**

Protéger la santé et suivre la qualité de l'eau :

Suivi de la qualité de l'eau potable distribuée

216 analyses microbiologiques et physicochimiques ont été effectuées en 2013 par l'Agence Régionale de Santé sur l'eau destinée à la consommation humaine sur Orléans. **L'eau délivrée à la population est d'excellente qualité** avec 100 % de conformité bactériologique et 95,8 % de conformité physico chimique.

En 2013 de nombreux travaux ont été réalisés par l'Orléanaise des Eaux :

- **Mise en service d'une station de mesure et d'alerte** à l'entrée de l'usine du Val : intervenant en complément de la station existante à St-Denis de l'Hôtel, cette nouvelle station permet d'analyser la qualité de l'eau et de détecter une éventuelle pollution de la ressource.
- **Réhabilitation du réservoir de la Source**, engagée en août 2013, qui a consisté à renouveler l'étanchéité de la cuve et de la toiture, afin de pérenniser cet ouvrage datant des années 70.
- **Réalisation d'une première phase de travaux de réhabilitation du Bras de Bou**, afin d'entretenir les rives du cours d'eau, avec l'association pour la protection de la rivière Loiret et de son bassin versant.

→ **Mise en service de deux nouveaux forages sur le site de l'Oiselière**, en novembre 2013, situés route de Marcilly-en-Villette, sur la commune de St Cyr-en-Val. Ces deux nouveaux forages viennent remplacer ceux situés plus au nord, qu'il a fallu déplacer du fait de l'extension du parc d'activité de la Saussaye.

Suivi de la qualité de l'eau de la Loire

Les résultats continuent à la fois de s'améliorer en 2013 en matière de macro invertébrés et de se détériorer en ce qui concerne les diatomées. Il est difficile d'expliquer les changements d'une classe de qualité d'une année sur l'autre : beaucoup de paramètres rentrent en ligne de compte dont évidemment l'hydrologie et la température. **La qualité biologique de l'eau de Loire est variable selon les indicateurs suivis.** Cependant l'état écologique global du milieu est donné par le moins bon des indices biologiques (incluant les poissons) et ceci en cohérence avec la physico-chimie.

Afin d'assurer la restauration de la qualité de l'eau, les grands objectifs et les priorités, sont déclinées dans les Schémas Directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesure sur les bassins Loire Bretagne et Seine Normandie. Les actions proprement dites sont mises en œuvre au niveau local à travers des contrats de rivière, les Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE), mais également des mesures agro-environnementales, l'épuration des eaux....

Macro invertébrés (IBGA)

Diatomées (IBD)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Station amont d'Orléans (Jargeau)	12	13	13	16	18	18	13,1	14,5	11,4	18,4	12,4	7,8
Station aval (Meung/Loire)	14	18	14	15	18	15	12,1	14,7	10,7	16,1	12,8	10,6

Source : DREAL Centre

Qualité (arrêté Janvier 2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Code couleur	 	 	 	 	
Macroinvertébrés	>= 15	15 > >= 13	13 > >= 9	9 > >= 6	< 6
Diatomées	>= 17	17 > >= 14,5	10,5 > >= 10,5	10,5 > >= 6	< 6

Suivi de l'eau de baignade l'île Charlemagne

Largement ouvert au public, ce site « naturel » aménagé en base de loisirs accueille près de 200 000 personnes par an.

Le profil des eaux de baignades, réalisé en 2012, révèle une qualité d'eau excellente (paramètres microbiologiques) pour les six dernières années.

La municipalité poursuit les opérations de gestion et de contrôle des espèces indésirables visant à garantir le maintien des activités de baignade et de voile sur le plan d'eau tout en conservant l'intérêt et les fonctionnalités écologiques de ce site situé en bordure de Loire.

Afin de limiter les dysfonctionnements, qui entraînent parfois la fermeture du plan d'eau pendant quelques jours en période estivale, la mairie d'Orléans confiera, après consultation de bureaux d'études spécialisés en fin d'année 2014- début 2015, les travaux de réhabilitation du plan d'eau de l'île Charlemagne à l'équipe retenue.



En 2014, la 10^e édition des Journées du Développement Durable à Orléans était consacrée au thème de l'eau : l'eau ressource, l'eau énergie, l'eau loisir.

« Phyto'Scope »

La Mairie d'Orléans a demandé dans le cadre de sa délégation de service public avec l'Orléanaise des Eaux, que soit développé un outil innovant de prévention et de quantification des transferts de produits phytosanitaires en fonction :
• des pratiques phytosanitaires agricoles rencontrées sur le périmètre de protection éloignée des captages du val,
• de la nature et des quantités de pesticides transférées jusqu'aux forages destinées à l'alimentation en eau.
Cet outil appelé « Phyto'Scope » est le résultat d'un partenariat entre les sociétés Geo Hyd (membre d'Antea Group) et Footways.

2014
Développement
Durable à Orléans
Où en est-on ?

Orléans prépare l'avenir

6

Action 6 : agir pour une meilleure qualité de l'air

Un futur plan de protection de l'atmosphère

Le Plan de Protection de l'Atmosphère Orléans Val-de-Loire (PPA), approuvé par un arrêté préfectoral du 05 août 2014, définit les 24 actions à mettre en œuvre afin de respecter les valeurs réglementaires des différentes concentrations de polluants (décret du 21 octobre 2010) et de contribuer à l'amélioration globale de la qualité de l'air.

La mise en révision du PPA par le Préfet du Loiret intervient en réponse aux évolutions réglementaires et aux résultats obtenus suite à la démarche d'évaluation réalisée (de septembre 2011 à mars 2012) qui ont mis en évidence des dépassements de seuil des polluants liés au transport routier (NO₂, dioxyde d'azote) et la nécessité de prendre en compte des enjeux sanitaires mieux identifiés.

Les mesures proposées dans le PPA, pour une période de 5 ans, sont une application locale des orientations, données au travers du Schéma Régional du Climat, de l'Air et l'Energie (SRCAE) de la région Centre, ainsi qu'une déclinaison du Plan national d'Urgence pour la Qualité de l'Air (PUQA).

L'enjeu sanitaire de ce PPA doit être pleinement pris en compte. En 2013, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'OMS a classé la pollution de l'air extérieur comme cancérigène pour l'homme.

La pollution de l'air constitue donc un réel enjeu de santé publique et nécessite que tous les acteurs du territoire se mobilisent. L'application effective des mesures actuellement identifiées dans le PPA a été modélisée et permettrait selon les tendanciels obtenus sur le territoire de l'agglomération orléanaise :

- de diminuer, de 4 700 à 620, le nombre de personnes exposées aux pollutions atmosphériques (notamment en NO₂).
- de réduire au moins les émissions de NOx de 31 % et celles de PM10 de 23 % en 2015.

Les orientations stratégiques prises par la ville dans certains domaines rejoignent les objectifs attendus du PPA :

- le développement des mobilités douces mis en œuvre en partenariat avec l'AggLO avec la multiplication par 10 en 12 ans sur le territoire d'Orléans du nombre de stationnement vélos (2405 emplacements),
- la limitation de l'usage de la voiture par l'extension des zones piétonnes et l'augmentation des zones de stationnement payant,
- la limitation de la pollution atmosphérique : pour les chaufferies biomasses de la Source et des Groues, mise en place des meilleurs techniques disponibles pour limiter la pollution avec notamment un dépoussiérage des émissions par filtres à manches,...

Suivi de la qualité de l'air

En 2012, 83 % de l'année un indice atmosphérique bon à moyen a été observé sur l'agglomération. Si ces données sont globalement satisfaisantes, il est à noter :

- Depuis quelques années la qualité de l'air est assez stable à Orléans. Les concentrations moyennes annuelle des particules fines dans l'air restent inférieures au seuil de référence (40 µg/m³ pour les PM₁₀ et 25 µg/m³ pour les PM_{2,5}).

Secteur	PM ₁₀	PM _{2,5}
Transport	31%	31%
Résidentiel/ tertiaire	35%	47%
Industrie	24%	16%

Sur le périmètre du PPA, le secteur du transport, le résidentiel/tertiaire, et l'industrie contribuent majoritairement aux émissions de particules.

- Depuis 2010, la valeur limite le dioxyde d'azote NO₂ est de 40 µg/m³ (seuil précédemment considéré comme un objectif de qualité avant cette date). La répartition sectorielle des émissions montre que la circulation automobile est la principale source d'émissions des oxydes d'azote sur le périmètre du PPA, elle représente environ 66% des émissions.

Action 7 : devenir un territoire résilient

Meilleure prise en compte des risques majeurs et risques émergents

La prise en compte des risques majeurs dans l'aménagement du territoire relève également du développement durable. Le document de planification urbaine (P.L.U), qui a été approuvé en octobre 2013, assure la prise en compte d'un point de vue réglementaire des risques présents sur le territoire d'Orléans.



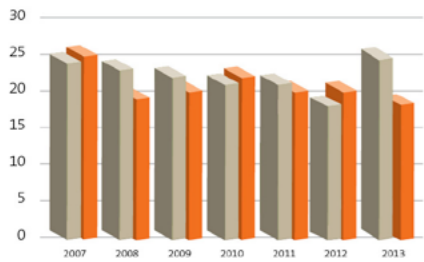
La Mairie d'Orléans tient à disposition des habitants son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui leur explique les mesures de prévention à prendre et les secours mis en place en cas d'urgence.

Mise en place d'un dispositif de gestion de crise : exemple de l'hébergement d'urgence dans les collèges en cas d'inondation

En mars 2014, la ville d'Orléans et le Conseil Général du Loiret ont signé une convention prévoyant et organisant, en cas de crue majeure de la Loire, l'accueil et l'hébergement d'urgence de près de 1 300 habitants d'Orléans dans cinq collèges situés hors de la zone inondable. Pour rappel, plus de 20 000 habitants d'Orléans vivent en zone inondable, et l'on estime que 6 000 d'entre-eux devront être hébergés en cas de crise. Ces personnes seront réparties, en complément des collèges, dans dix-sept autres sites.

Concentrations annuelles de
particules fines à ultrafines (µg/m³)

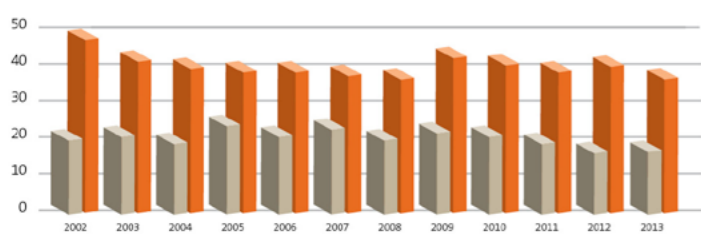
Source : LIG'Air



PM10 mesuré au capteur Gambetta (orange)
PM10 mesuré au capteur La Source (gris)

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)
de dioxyde d'Azote

Source : LIG'Air



NO2 mesuré au capteur Préfecture (orange)
NO2 mesuré au capteur Gambetta (gris)

C hiffres

AVANCEMENT DES ACTIONS
PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

GAZ À EFFET DE SERRE

Une réduction des émissions de gaz à effet de serre

7,4%

par rapport à 2006 (soit 56 000 tonnes d'émissions de CO₂).

En 2013 :

45%

des marchés publics représentant 76 % du montant global des marchés (plus de 49 M€ sur 65 M€) intègrent des critères le développement durable.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

-12%

Diminution globale des consommations de l'éclairage public depuis 2011.

MOBILITES ALTERNATIVES

+7%

d'utilisation des vélos en libre service (Vélo+) entre 2012 et 2013.

27%

des agents de la ville utilisent un mode de transport alternatif à la voiture.

EAU

La consommation d'eau diminue régulièrement sur le territoire d'Orléans :

-21%

par rapport à 2002, **-4,5% depuis 2012.**

NATURE EN VILLE

+249

espèces animales et végétales différentes recensées entre 2012 et 2013 sur le territoire d'Orléans.

-80%

La Mairie poursuit sa démarche de réduction de l'usage des pesticides, par le développement de la Protection Biologique Intégrée (PBI) : les organismes bio-agresseurs sont régulés par des organismes auxiliaires (plantes, insectes, oiseaux...).

EDUCATION

94%

des fins de parcours de réussite éducative sont positives, un chiffre en augmentation de près 13 points par rapport à 2011.

Evolution des indicateurs entre les rapports 2011 et 2014.

Evolution des indicateurs/ année de publication du rapport	2011	2012	2013	2014
Nombre d'indicateurs renseignés				
Nombre d'indicateurs pour lesquels les résultats sont en progrès	13	16	19	16
Nombre d'indicateurs pour lesquels les résultats sont stables	13	9	8	13
Nombre d'indicateurs avec un point de vigilance sur les évolutions constatées	3	4	2	0

Nous remercions les différents services et les partenaires dont les données et contributions ont servi à l'élaboration du rapport.